

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de
la Recherche scientifique du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

18 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 18 FÉVRIER 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun» (article 78 du règlement)	4
2 Interpellation de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?» (article 78 du règlement)	4
3 Question orale de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Suspension de l'allongement du tronc commun à la troisième année secondaire» (article 78 du règlement)	4
4 Question orale de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Avenir du tronc commun» (article 78 du règlement)	4
5 Interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l'enseignement obligatoire» (article 78 du règlement)	35
6 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instaurer un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) à la place du statut, est-ce une vraie solution?» (article 78 du règlement)	35
7 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)	50
7.1 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Mesures proposées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et le budget 2025 pour attirer des nouveaux enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles en lutte contre la pénurie».....	50

7.2	Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Intelligence artificielle (IA): objet de réflexion critique».....	52
7.3	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Conditions de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire»	54
7.4	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Abaissement de l'âge de l'obligation scolaire».....	54
7.5	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Quel protocole pour faire face à la suspicion d'abus sexuels au sein des écoles?»	58
7.6	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Procédures en cas de plainte ou d'ouverture d'une instruction pour maltraitance physique et/ou psychologique sur des enfants».....	58
7.7	Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Proximité de certaines écoles avec la mouvance des Frères musulmans».....	63
7.8	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Coûts de l'accord Arizona sur le travail étudiant en matière de décrochage scolaire et de redoublement».....	65
7.9	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Mesures compensatrices sur le corps enseignant à la suite de la réforme des pensions prévue dans l'accord définitif du gouvernement fédéral».....	67
7.10	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire au sein du Plan pour la reprise et la résilience et versement des fonds européens y dédiés».....	69
7.11	Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Violence envers les enseignants»	71
7.12	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Lutte contre les assuétudes en milieu scolaire».....	73
7.13	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Surcharge administrative des centres PMS».....	76

8 Ordre des travaux

78

Présidence de Mme Stéphanie Cortisse, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

(M. Ibrahim Dönmez, vice-président, prend la présidence)

- 1 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun» (article 78 du règlement)**
- 2 Interpellation de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?» (article 78 du règlement)**
- 3 Question orale de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Suspension de l'allongement du tronc commun à la troisième année secondaire» (article 78 du règlement)**
- 4 Question orale de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Avenir du tronc commun» (article 78 du règlement)**

M. le président. – Ces deux interpellations et ces deux questions orales sont jointes.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – On ne s'y fera décidément jamais! Madame la Ministre, alors que vous répétez à qui veut l'entendre que vous jouez le jeu de la concertation, c'est à nouveau par voie de presse que vous avez choisi d'annoncer que vous alliez jeter le tronc commun aux oubliettes.

Alors même que le monde de l'école est déjà en proie aux mesures prises à la hussarde par votre gouvernement, alors qu'il vous interpelle – et qu'il nous interpelle! – sur votre méthode de travail pour le moins inhabituelle, alors que les défis de l'école sont gigantesques et qu'il conviendrait d'apaiser les choses et d'ajuster les réformes, vous sortez l'artillerie lourde pour dézinguer le Pacte pour un enseignement d'excellence. De plus, vous utilisez le chantage en disant: «Si personne n'est d'accord, je casse tout!». Plus fort encore, vous remettez en cause votre

propre accord de gouvernement. Sans doute essayez-vous d'obtenir aujourd'hui ce que vous n'avez pas pu décrocher dans votre compromis avec Les Engagés.

Si la Déclaration de politique communautaire (DPC) de juillet prévoyait de revoir et d'intensifier la dimension orientante de la dernière année du tronc commun – s'éloignant déjà de l'équilibre du Pacte –, vous allez un cran plus loin dans la presse, sans concertation préalable, et annoncez vouloir mettre un terme au tronc commun en troisième année de l'enseignement secondaire.

Votre façon d'opérer est préoccupante. D'abord, parce que le prétexte de ne pas vouloir assumer les pertes d'emplois occasionnées par l'arrivée du tronc commun cache une contradiction. Quel cynisme de prétendre avancer dans l'intérêt des enseignants menacés dans leur emploi quand, dans le même temps, vous avez fait adopter des mesures qui coûteront à coup sûr des centaines d'emplois dans l'enseignement qualifiant! Ensuite, parce que vous semblez oublier que cet impact sur l'emploi avait été anticipé de longue date. Dès le début, le Pacte prévoyait un dispositif de cellule de reconversion qui, aux dires des organisations syndicales, n'a toujours pas vu le jour.

Sur le fond, votre sortie témoigne d'un manque de prise avec la réalité. Au risque d'enfoncer des portes ouvertes, nous parlons d'une réforme réfléchie et entamée il y a plus de dix ans. Ce Pacte – et plus particulièrement le tronc commun qui en est le cœur – est le fruit d'une réforme qui a fait l'objet de débats, de discussions, de compromis de la part des acteurs de terrain, mais aussi d'experts. Il résulte de l'analyse de la littérature scientifique et de l'observation des différents systèmes d'éducation de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Enfin, ce texte a été pensé au-delà de clivages partisans, avec l'objectif primordial de lutter contre le fléau des inégalités scolaires et de rehausser le niveau de compétences des élèves francophones.

Or, la littérature scientifique est très claire sur le sujet: il y a un lien de causalité entre l'allongement du tronc commun et la réduction des inégalités entre les élèves durant leur parcours. Plus longtemps le système éducatif ouvre l'horizon des enfants et des adolescents à la multitude de savoirs, de compétences, de savoir-faire, des intelligences nécessaires à faire avancer notre société, plus l'ensemble des élèves a des chances égales d'émancipation. En définitive, les travaux scientifiques nous apprennent que les écarts de performance se réduisent lorsque les élèves bénéficient d'un plus long socle commun d'apprentissages. Autrement dit, tous les élèves obtiennent de meilleurs résultats suivant ce modèle.

Dès lors que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles engendre des inégalités gigantesques, le tronc commun est un outil pertinent, voire indispensable. Le groupe Ecolo l'a toujours soutenu: fort, ambitieux et véritablement polytechnique, parce qu'il est un levier essentiel contre l'échec scolaire et la reproduction des inégalités. En menaçant de le supprimer, vous réaffirmez une vision élitiste de l'enseignement, qui préfère trier et reléguer les élèves au plus tôt.

Si l'ambition du MR est d'augmenter l'emploi, cessez de casser les outils permettant d'y arriver! Dans sa forme actuelle, le tronc commun court jusqu'à la fin de la troisième année de l'enseignement secondaire et propose huit domaines d'apprentissage – cinq spécifiques et trois transversaux. Les périodes d'accompagnement personnalisé, le pilotage et toutes les autres mesures prévues dans le Pacte forment un tout cohérent: il s'agit du meilleur outil dont nous nous sommes collectivement dotés pour notre enseignement.

Sortie de nulle part, votre déclaration pourrait s'apparenter à du mépris pour les enseignants et toutes les personnes travaillant depuis de nombreuses années à l'élaboration de ce tronc commun qui concernera prochainement l'enseignement secondaire. Il est inexact de dire que nous ne serons pas prêts à temps: les équipes éducatives ont travaillé inlassablement pour construire ce tronc commun et, aujourd'hui, les référentiels existent. Leur cohérence a été pensée à travers l'ensemble des domaines d'apprentissage définis dans l'avis n° 3 du Groupe central.

Votre sortie pourrait aussi s'apparenter à du mépris pour celles et ceux qui sont en train de transposer ces référentiels dans les programmes de chaque pouvoir organisateur de l'enseignement secondaire. Soudainement, ces derniers s'entendent dire que leur travail ne vaut rien, que le tronc commun va peut-être s'arrêter à l'issue de la deuxième année de l'enseignement secondaire et que le système précédent sera à nouveau en vigueur en troisième année. Et tant pis pour la cohérence et la continuité des apprentissages!

Concrètement, pour les élèves, cela signifie qu'on suivrait partiellement les nouveaux référentiels en première et deuxième années de l'enseignement secondaire, avant, de façon totalement incohérente, de revenir pour une année aux anciennes compétences terminales, puis d'entamer l'après-tronc commun dont on ne sait pas grand-chose à ce stade. C'est absurde!

Certes, il reste du travail et il faut soutenir les équipes, informer et dialoguer pour déceler les zones de frottement et renforcer l'adhésion à cette réforme fondamentale. Mais pas en supprimant un outil pensé avant tout et surtout dans l'intérêt premier des élèves! Cela semble de plus en plus vous échapper, Madame la Ministre! Enfin, quel mauvais signal envoyé aux citoyens qui sont de plus en plus éloignés de la politique! Avec le Pacte, nous avons un projet collectif pour l'école susceptible d'être déployé sur le long terme, au-delà d'une législature. L'école, ses acteurs et les élèves mériteraient au moins de pouvoir continuer sur leur lancée!

Vous déclarez ne pas trop aimer ce Pacte pour un enseignement d'excellence. En tant qu'écologistes, nous n'apprécions pas l'entière mesure qu'il contient et nous partageons l'idée qu'il présente des imperfections. Néanmoins, il s'agit d'un tout cohérent, d'un équilibre – délicat à trouver – et d'un compromis entre tous les acteurs concernés. Je ne sais pas pourquoi vous avez décidé toute seule de ne pas mener le tronc commun jusqu'en troisième année de l'enseignement secondaire. Est-ce un choix purement idéologique? Est-ce une menace pour faire

taire les acteurs de l'école qui protestent contre d'autres de vos mesures? Est-ce parce que vous avez peur de ne pas savoir comment faire? Ce qui est sûr, c'est que vous faites fausse route en sortant la troisième année secondaire du tronc commun!

Dès lors, quels sont les éléments scientifiques et pédagogiques qui ont conduit à votre volonté d'interrompre le tronc commun à l'issue de la deuxième année de secondaire? Quels seraient les atouts d'un tel revirement et en quoi celui-ci bénéficierait-il aux élèves?

Votre annonce a-t-elle fait l'objet d'une discussion préalable – oserais-je encore dire d'une concertation – avec les acteurs sociaux et ceux de l'enseignement? Quels retours avez-vous reçus de leur part depuis votre annonce dans la presse? Le choix de suspendre la troisième année de l'enseignement secondaire du tronc commun a-t-il fait l'objet d'une discussion et d'un accord au sein de la majorité? Conformément à la pratique en Fédération Wallonie-Bruxelles, la discussion a-t-elle été menée devant le Comité de concertation ou devant les opérateurs que vous recevez?

Vous avez annoncé attendre un engagement commun et ferme des acteurs de l'enseignement assumant les pertes d'emploi pour vous engager sur ce chemin. Concrètement, quel signal attendez-vous de leur part? Dans le meilleur respect du travail des équipes éducatives, de quelle manière et quand votre choix sera-t-il acté officiellement?

Vous semblez afficher une sensibilité à l'impact des pertes d'emploi qu'impliquent les réformes. Dès lors, de quelles informations vos services disposent-ils quant aux pertes d'emploi générées par les mesures contenues dans votre décret-programme? Au vu de votre nouvel intérêt, une suspension de ces réformes est-elle à l'ordre du jour, dès lors qu'elles impliqueraient un impact important sur l'emploi dans l'enseignement qualifiant et au-delà?

L'adhésion des acteurs de l'enseignement aux réformes semble aussi soudainement vous tenir à cœur. Pourtant, en ce qui concerne les mesures contenues dans le décret-programme, vous faites l'unanimité contre vous. Allez-vous dès lors ajuster le tir?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur l'arrivée du tronc commun dans le premier degré différencié qui est amené à être transformé par le tronc commun? Que deviennent ces deux années particulières? Quel accompagnement réserve-t-on aux élèves qui bénéficient de cet encadrement spécifique en début de parcours?

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le MR a toujours contesté l'allongement du tronc commun de la deuxième à la troisième année de l'enseignement secondaire. Rappelons que le Pacte est une réforme négociée de 2015 à 2017 par les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations d'associations de parents. Nous n'étions pas les seuls à nous en inquiéter,

puisque'il ressort de ma tournée dans 150 écoles de l'arrondissement de Verviers que la quasi-totalité des équipes éducatives est contre un tel allongement. Seuls 5 % de l'enseignement fondamental et seuls 4 % de l'enseignement secondaire sont favorables à cette réforme. Le constat sur le terrain est donc clair.

Voici ce qui ressort de mon rapport: «Les arguments contre l'allongement du tronc commun sont nombreux et concernent principalement les élèves présentant des difficultés et la suppression du premier degré différencié dans l'enseignement secondaire, ce qui inquiète tant les répondants du fondamental que du secondaire. Beaucoup précisent que cela leur fait peur, que c'est triste, qu'ils ont beaucoup de craintes, d'inquiétudes. Certains parlent de catastrophe, d'horreur, de malheur, d'erreur monumentale ou d'aberration. Ils estiment qu'on va enfermer, noyer, cloisonner, coincer, traîner les élèves en difficultés dans ce tronc commun allongé jusqu'à la troisième année secondaire. Des élèves qui vont galérer, être désespérés, dégoûtés, brisés, détruits, en souffrance, découragés, démotivés, dépassés, déroutés, perdus, dévalorisés, malheureux, sacrifiés, massacrés, enfoncés, pour reprendre les nombreux qualificatifs employés par les répondants. Certains parlent de dégâts, de dommages collatéraux ou encore de renforcement des inégalités, avec la perte d'élèves en chemin et un renforcement du décrochage scolaire. Ils précisent que certains élèves ne seront jamais faits pour un enseignement secondaire traditionnel, avec du latin et des langues étrangères pour tous, et ont besoin de moins de cours théoriques, mais plus de pratique, de manuel. Ils estiment que c'est une utopie de vouloir que tous les élèves atteignent le même seuil de compétences, le même niveau, jusqu'à quinze ans. [...] Plusieurs répondants estiment que l'allongement du tronc commun sabote, tue, l'enseignement qualifiant, alors qu'il faut au contraire le revaloriser et qu'il y a déjà beaucoup de métiers en pénurie, ce qui ne va faire qu'empirer. Avec l'allongement du tronc commun, on recule d'un an supplémentaire le choix d'orientation que l'élève pourra poser». En outre, «de nombreux répondants s'interrogent sur le devenir de certains professeurs suite aux modifications des grilles horaires et les potentielles mises en disponibilité par défaut d'emploi».

Toujours en citant mon rapport, les quelques répondants en faveur de l'allongement du tronc commun «pensent que le pari qui est fait, c'est que les élèves qui arriveront en première secondaire à l'avenir ne seront plus les mêmes élèves que ceux qui arrivent aujourd'hui, avec les effets de l'ensemble des mesures du Pacte, et qu'il y aura moins d'hétérogénéité». Or, force est de constater tout le contraire: les classes sont de plus en plus hétérogènes, avec de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques et d'aménagements raisonnables à devoir gérer pour l'enseignant.

Madame la Ministre, je sais que vous avez lu mon rapport. Je sais également que vous vous rendez régulièrement sur le terrain et recueillez les mêmes retours que moi à ce sujet. Dans un article paru dans le journal «*Le Soir*» le 8 février dernier, vous tirez la sonnette d'alarme sur les effets délétères d'une telle mesure qui n'a nullement été anticipée par votre prédécesseure: pertes d'emplois, conséquences

sur l'organisation des écoles et pour les élèves en difficulté. Avez-vous déjà reçu des retours de l'administration sur la note verte que vous lui avez adressée en vue d'obtenir une évaluation du tronc commun dans sa forme et sa durée, les modalités d'allègement des activités communes, ainsi que des informations précises sur les pertes d'emplois? Sinon, quand les recevrez-vous?

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, vous avez dernièrement mentionné dans la presse des problèmes d'instauration du tronc commun. Notre enseignement est l'un des plus inégalitaires en Europe et même dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), c'est-à-dire dans l'ensemble des pays riches. Or toutes les études et comparaisons internationales montrent que l'allongement du tronc commun est une condition nécessaire pour s'attaquer aux inégalités. Nécessaire, mais non suffisante: il faut des moyens, notamment pour empêcher des pertes d'emplois dont nous connaissons les risques depuis le début de la réforme. Le tronc commun peut lui-même pallier ces pertes d'emploi de professeurs qui enseignent des cours techniques en troisième année de l'enseignement secondaire, en étant général et polytechnique.

Il semblerait que vous mettiez en avant la question du tronc commun pour éviter de parler du réel problème que représentent vos propres réformes de l'enseignement qualifiant, et pour faire oublier les mobilisations historiques de 30 000 professeurs et élèves qui vous ont déjà obligée à reculer. C'est grâce à ces jeunes et à ces professeurs que tous les élèves de l'enseignement qualifiant pourront continuer des études sans restriction. Vous essayez maintenant de vous déresponsabiliser; vous prétendez vous inquiéter du sort des professeurs de l'enseignement qualifiant qui risquent de perdre leur emploi à cause de l'instauration du tronc commun en troisième année de l'enseignement secondaire. C'est un petit peu osé de vous inquiéter maintenant; vous étiez au gouvernement et avez ignoré leur inquiétude à l'époque. À l'heure actuelle, vous avez supprimé 500 équivalents temps plein (ETP) avec votre réforme et vos coupes budgétaires de 3 %.

Pire, vous faites mine de vous alarmer pour l'avenir des jeunes de troisième année de l'enseignement qualifiant alors que vous venez de supprimer de nombreuses septièmes années de technique de qualification sans solution alternative crédible. Personne n'est dupe de votre stratégie. J'en prends pour preuve les nombreuses mobilisations de jeunes et de professeurs, qui continueront.

Quelles mesures sont-elles à l'ordre du jour pour diminuer la taille des classes? Quelles mesures sont-elles à l'ordre du jour pour s'attaquer à la ségrégation sociale des établissements scolaires? Quel est le timing de création des cellules de reconversion qui permettraient aux enseignants de cours pratiques de récupérer des heures dans la formation en tronc commun? Avez-vous rencontré les syndicats, les fédérations des associations de parents, les fédérations de pouvoirs organisateurs et, plus généralement, les acteurs du Pacte pour discuter de cette mise sur pause? Sinon, est-ce à l'ordre du jour?

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, quelques jours après une réunion de la commission de l'Éducation durant laquelle nous vous avons interrogée sur le même sujet, votre sortie dans les colonnes du journal «*Le Soir*» à propos du tronc commun a été une fois de plus sidérante. Comme de coutume, vous avez privilégié cette annonce plutôt qu'un débat démocratique au sein de notre Parlement. Nous y sommes désormais habitués.

Dans votre interview, vous avez indiqué qu'il s'agissait d'une orientation largement sous-pesée et discutée avec les acteurs de l'école, lesquels ont pourtant souligné, tout comme nous, avoir découvert la teneur de votre projet dans la presse. Manifestement, vous faites fi de l'avis de notre Parlement et des acteurs concernés. Cette manière de travailler témoigne d'un profond irrespect envers vos interlocuteurs que sont les syndicats, les réseaux, les représentants de parents d'élèves, les élèves et les professeurs. Ici aussi, comme de coutume, ils n'ont été conviés par votre cabinet qu'*a posteriori*, sans avoir été consultés ni même informés préalablement sur la véritable bombe que vous avez lâchée dans les médias.

Je parle d'une bombe, car le tronc commun n'est autre que le cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence, des mesures qui sont à l'étude depuis 2017 et d'un projet de refonte de notre système d'éducation qui est un des plus inégalitaires au monde. La réforme du tronc commun ne va pas tout régler, certes, mais c'est indéniablement une des conditions pour y arriver. Jusqu'à aujourd'hui, tous les partis politiques et tous les ministres, quelle que soit leur couleur, avaient réussi à s'accorder sur le sujet. Aujourd'hui, vous êtes celle qui remet tout cela en cause.

En faisant cela, vous vous attaquez à l'une des deux jambes sur lesquelles tient le Pacte pour un enseignement d'excellence. Or, la couper revient à faire s'effondrer tout l'édifice. Ensuite, vous envisagez de mettre «sur pause» le tronc commun, que l'on peut comparer, pour les besoins de la démonstration, à un train lancé à grande vitesse, sans vous préoccuper le moins du monde des 250 000 élèves qui y ont déjà embarqué. En arrêtant net celui-ci, vous allez faire des dégâts.

En réalité, ce qui ressort très clairement de vos propos, c'est une stratégie un peu cousue de fil blanc qui vise à créer un écran de fumée et à diviser les acteurs, et ce, avec une certaine dose de culot. Je vous cite: «Je dis clairement aujourd'hui: on ne doit plus toucher au qualifiant pour l'instant. Il faut bien réfléchir aux conséquences sociales et on ne doit pas toucher à l'emploi. En tout cas, moi, je n'assumerai pas les importantes pertes d'emploi dans le qualifiant. Il faut qu'il y ait une anticipation et je veux connaître les impacts avant d'éventuellement franchir le cap.»

Ainsi, d'une part, vous réduisez de 3 % le nombre total de périodes professeurs (NTPP) dans l'enseignement qualifiant – ce qui va coûter des centaines d'emplois –, mais, d'autre part, vous essayez de faire croire aux acteurs de l'enseignement, et peut-être aussi à vous-même, que vous voulez défendre l'emploi dans l'enseignement qualifiant à cause de l'impact du tronc commun, un impact qui est par

ailleurs anticipé, peut être compensé et a fait l'objet de nombreuses concertations durant la précédente législature durant laquelle vous étiez déjà au gouvernement.

En janvier, il fallait donc appliquer le Pacte pour un enseignement d'excellence et rien que celui-ci, en restreignant l'accès à la septième année et en diminuant l'encadrement du qualifiant en NTPP alors que le Pacte vous appelait à procéder autrement et que vous en avez dévoyé l'objectif. Cependant, en février, quand il s'agit de finaliser un axe central du Pacte, à savoir le tronc commun, il faut soudainement revenir en arrière. Il n'y a ni cohérence ni vision dans la gestion que vous nous proposez, et votre manière de faire est malheureusement irresponsable pour trois raisons.

La première, c'est que vous n'avez pas de projets à proposer pour l'école au-delà de quelques slogans. Effectivement, certains éléments du tronc commun doivent encore être améliorés. Nous devons notamment garantir son caractère polytechnique. Il est nécessaire de se retrousser les manches pour assurer la reconversion des enseignants, qui va s'avérer difficile. Toutefois, la réforme du tronc commun constitue le levier central pour améliorer la qualité de notre enseignement et réduire les inégalités scolaires. Si vous la dénaturez, il ne restera plus rien de concret pour répondre aux défis de notre système éducatif, à part votre annonce de mini CEB (certificat d'études de base). Votre seule priorité devrait être de soutenir les élèves et de donner aux enseignants les moyens d'encadrement dont ils ont besoin pour amener nos jeunes vers la réussite.

Face à vos velléités, j'aimerais rappeler ce qu'est cette réforme du tronc commun, qui est trop souvent réduite à un allongement du parcours commun des élèves. C'est ce que j'ai cru comprendre dans votre intervention, Madame Cortisse. Le tronc commun comprend de nouveaux référentiels, qui ont été revus en profondeur pour renforcer les savoirs de base et introduire de nouvelles compétences, comme le numérique par exemple. Il comprend aussi des grilles horaires modifiées, permettant à chaque élève d'expérimenter plusieurs types de compétences. Je vous ai entendue, Madame Cortisse, parler de métiers manuels. Cela tombe bien: c'est justement prévu dans le tronc commun. Ce dernier prévoit en outre des moyens supplémentaires pour engager des enseignants en plus, afin de développer le co-enseignement, à hauteur de plusieurs heures par semaine pour mieux soutenir les élèves. Le tronc commun vise aussi à lutter contre les orientations trop précoces et le phénomène de relégation bien présent dans notre système actuel. Remettre en question une partie du tronc commun, c'est remettre en question l'ensemble de la réforme du tronc commun. C'est donc revenir à la case départ et aux premiers constats sur les maux de notre enseignement. Madame la Ministre, quelle est votre vision pour l'école?

La deuxième raison pour laquelle votre annonce est irresponsable est liée aux retombées en cascade pour les élèves et les écoles. Les référentiels sont un continuum, de la première à la troisième année secondaire, avec des attendus annuels

qui doivent amener les élèves au niveau de compétences voulu à la sortie du tronc commun. À notre sens, il est donc impossible de modifier substantiellement les grilles horaires de l'enseignement secondaire sans amener à la révision quasiment automatique de tous les référentiels, et notamment du primaire, que les élèves connaissent déjà aujourd'hui. L'entrée progressive des années d'études dans le tronc commun avait été conçue pour une mise en œuvre garantissant la cohérence du parcours des élèves.

Les 250 000 élèves du primaire qui y sont déjà entrés, auxquels je pourrais d'ailleurs ajouter les élèves de maternelle, sont en train d'acquérir des compétences formatées en fonction des exigences qui ne sont plus en phase avec celles de l'enseignement secondaire actuel, car elles sont amenées à évoluer. Madame la Ministre, si vous stoppez le tronc commun, comment allez-vous raccrocher ces élèves dans l'ancien parcours, auquel ils ne sont plus adaptés?

La troisième raison pour laquelle vos propos sont irresponsables est que vous allumez un incendie sur l'emploi, en jouant une fois de plus avec la vérité. La réforme du tronc commun a déjà créé plus de 2 000 emplois dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, elle transforme des emplois plus qu'elle ne va en supprimer. Bien sûr, nous sommes conscients des difficultés que cela génère.

Pour créer des inquiétudes, vous vous gardez toutefois d'évoquer le nombre de postes qui seront créés grâce à l'implémentation de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) ou de l'accompagnement personnalisé. Vous n'avez pourtant pas peur de réduire les moyens de façon linéaire et de prendre des mesures conduisant à la fermeture des septièmes années, et ce, en niant tout impact sur l'emploi. Dès lors, pourquoi est-ce que, subitement, on devrait vous croire lorsque vous prétendez vous préoccuper des conséquences sociales de l'instauration du tronc commun?

À la différence de vos réformes budgétaires dans l'enseignement qualifiant, le tronc commun ne supprime pas d'horaires, il les transforme! À la différence de vos réformes dans l'enseignement qualifiant, l'objectif du tronc commun n'est pas de faire des économies, mais d'améliorer la formation de nos élèves! À la différence de vos réformes budgétaires dans l'enseignement qualifiant, la réforme du tronc commun ne détruit pas purement et simplement des emplois, elle en crée par ailleurs!

La réforme du tronc commun génère la création de 2 100 équivalents temps plein (ETP) dans l'enseignement primaire. Selon nos chiffres, dans l'enseignement secondaire, la réforme de la FMTTN et de l'accompagnement personnalisé créera 1 100 ETP, compensant une bonne partie des conséquences négatives de la transformation de la troisième année. Tout cela, vous préférez ne pas le dire, parce que cela ne vous arrange pas! Vous préférez pointer les problèmes plutôt que travailler à des solutions. Vous préférez la politique de la terre brûlée à la concertation

constructive avec les acteurs de l'enseignement. Malheureusement, qui en paiera le prix? Ce sont les élèves!

J'en viens à mes questions, lesquelles sont précises. J'espère qu'elles susciteront des réponses tout aussi précises de votre part. Avant vos annonces sur le tronc commun, des réunions avaient-elles été organisées avec les acteurs de l'enseignement sur l'opportunité de mettre un coup d'arrêt au tronc commun? Une discussion stratégique s'est-elle tenue au sein du gouvernement sur ce sujet important? Avez-vous évalué précisément l'impact de l'orientation évoquée dans la presse sur les référentiels du tronc commun, année par année? Pouvez-vous donner le résultat de cette évaluation?

Avez-vous prévu des modalités spécifiques pour garantir la cohérence du parcours des élèves qui sont entrés dans le tronc commun, mais qui n'iraient pas jusqu'au bout du continuum en raison de votre projet? Avez-vous chiffré le nombre d'emplois créés grâce aux nouveaux cours du tronc commun dans l'enseignement secondaire?

Avez-vous exploré l'une des diverses pistes qui permettraient de faciliter davantage la reconversion des enseignants en troisième année de l'enseignement qualifiant dans le cadre du nouveau tronc commun? Où en est la création du parcours de formation pour les enseignants en reconversion? De combien de personnes la cellule de reconversion du ministère est-elle composée? Les partenariats avec les Régions pour l'accompagnement individuel des enseignants concernés sont-ils confirmés? Le travail est-il en cours? Avez-vous pris les orientations attendues par les écoles concernant le maintien des moyens du premier degré de l'enseignement différencié?

Mes questions, simples et précises, n'amènent pas de développements complexes. J'espère obtenir de votre part des réponses claires et lisibles, et surtout la démonstration que vous avez une vision pour l'école, car c'est ce qui nous inquiète tous aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Comme M. Casier l'a rappelé, l'article paru dans *«Le Soir»* fait suite à des questions posées par Mme De Rodder et moi-même dans notre commission il y a deux semaines. Une partie des réponses ont donc été données par la ministre à ce moment-là, notamment en ce qui concerne la réflexion menée ou les pertes d'emploi. Madame Linard, je vous invite donc à relire ces réponses, plus complètes que le contenu de l'article, qui se contente de les résumer.

Je suis la seule députée autour de cette table qui était présente lors de l'adoption du Pacte pour un enseignement d'excellence. J'ai mesuré l'ampleur du chemin parcouru depuis le début et, au fil du temps, identifié les ajustements nécessaires à ce projet ambitieux. Le Pacte a été réfléchi avec l'ensemble des acteurs de façon

à dépasser les clivages politiques et les législatures. Le mot utilisé à l'époque était «systémique»: il ne devait pas s'agir d'une réforme de plus qui serait changée quelques années plus tard. Il est vraiment important, voire impératif de capitaliser sur tout ce travail déjà réalisé, en ajustant toutefois le cap.

Lorsque le projet a été construit, il y a dix ans, il semblait idéal. On projetait alors que les élèves qui se présenteraient devant nous aujourd'hui n'auraient pas le même bagage: dès la maternelle, ils auraient bénéficié de l'accompagnement personnalisé et leurs lacunes auraient été comblées, grâce au tronc commun notamment. En théorie, le projet était donc prometteur.

Depuis, nous avons traversé la crise de la Covid-19 et des crises financières: les parents, les enseignants et les enfants ont connu une perte de sens. La pénurie des enseignants s'est également accentuée. À ce sujet, les heures d'accompagnement personnalisé représentaient, à l'époque, une façon de mettre tout le monde sur le même pied. Or, force est de constater que, lorsqu'un professeur est absent, un autre doit assumer sa charge.

Dans les faits, les enseignants qui sont censés prêter les heures d'accompagnement personnalisé doivent se rendre dans la classe d'à côté pour prendre la place du professeur absent et éviter que les élèves soient répartis dans l'ensemble des classes, comme il est souvent de coutume de le faire dans l'enseignement primaire. Clairement, il faut réévaluer et réajuster. D'ailleurs, la DPC ne dit pas autre chose en affirmant qu'il est nécessaire d'ajuster les choses et d'affiner le tronc commun et son aboutissement.

La troisième année orientante doit être travaillée en regard des nombreux défis à venir dans l'enseignement secondaire: la réorganisation des écoles, la formation des enseignants, l'intégration claire des orientations polytechniques. Tout cela provoque une pression immense sur le système éducatif.

Par ailleurs, je souris un peu lorsque je vous entends dire, Madame Linard, que rien n'a été fait pour les cellules de reconversion. Vous dites que l'on ne sera pas prêt à temps, que ce n'est pas normal et que les écoles y ont travaillé. Je vous invite à aller écouter toutes les interventions que j'ai faites, depuis cinq ans, auprès de l'ancienne ministre de l'Éducation, Caroline Désir. Celle-ci n'a rien fait pour l'aménagement du tronc commun. Elle n'a rien fait non plus pour les cellules de reconversion.

Par conséquent, on se trouve aujourd'hui face à un mur. La première vague d'élèves du tronc commun est en cinquième année primaire. L'année prochaine, ils devront introduire le formulaire prévu par le décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») et ils ne savent pas vers quel projet s'orienter!

Les degrés d'observation autonome (DOA) sont également face à un mur, puisque ces écoles n'organisent que les deux premières années de l'enseignement

secondaire. Pendant cinq ans, j'ai dit à Mme Désir qu'il fallait anticiper. Comment vont s'organiser les écoles qui n'organisent que les troisième, quatrième, cinquième et sixième de l'enseignement secondaire? Vont-elles devoir déplacer leur troisième année ou la fusionner avec une autre école? «On verra», avait coutume de répondre Mme Désir, ajoutant qu'il y aurait peut-être des fusions ou qu'il faudrait réorganiser avec les classes de l'enseignement primaire. Or, elle n'a rien fait. Il est donc faux de prétendre aujourd'hui que les écoles sont prêtes. Elles ne le sont pas, car rien n'a été fait pendant cinq ans.

Par conséquent, profitons du fait qu'on est face au mur pour évaluer et revoir la fin du tronc commun à l'aune de l'expérience accumulée depuis une décennie. La troisième année du tronc commun doit être redéfinie et devenir un véritable levier d'orientation pour chaque élève.

Trop de questions restent sans réponse. Pour construire le Pacte, toutes les parties prenantes furent conviées autour de la table dans les négociations. Aujourd'hui, il convient donc de réunir à nouveau ces mêmes acteurs, dont ceux qui se sont retirés du Comité de concertation en cours de route, et de chercher des compromis, comme à l'époque. C'est ainsi que la Pacte et l'avis n° 3 ont pu être élaborés.

Lors des discussions sur les éléments, les acteurs de l'enseignement se renvoient la balle: ce point-ci était plutôt une demande des associations de parents, alors que ce point-là était une revendication des syndicats. Cela montre l'importance de la concertation afin de construire au mieux cette troisième année. La ministre ne va pas claquer des doigts et dire qu'elle ne veut plus de la troisième année. Et ce n'est pas non plus à nous de dire que nous voulons la troisième année!

En conclusion, il faut tout simplement remettre les mêmes acteurs autour de la table, organiser des consultations, créer un site internet fonctionnel et reprendre tout ce qui a été abandonné pendant cinq années. Nous sommes faces au mur et il est urgent d'agir!

D'après les témoignages des syndicats et des fédérations d'associations de parents, personne n'est opposé à une réadaptation de la troisième année, et ce, notamment au regard des crises traversées précédemment.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI). – De toute évidence, Les Engagés ont perdu leur foi envers le Pacte pour un enseignement d'excellence. Madame Vandorpe, vous avez évoqué la nécessité de se concerter à nouveau pour le reconstruire. C'est une bonne manière de faire de la politique. Quel dommage que vous ne suiviez pas cette approche pour toutes vos réformes! C'est bien le problème: quand il s'agit de faire des coupes dans l'enseignement qualifiant, de supprimer des heures et des budgets, le gouvernement préfère agir d'abord et discuter ensuite, mais, pour le tronc commun, il faut d'abord mettre le projet en suspens, procéder à des

évaluations, etc. Or, si la DPC mentionne bien des évaluations, elle n'évoque nullement la possibilité de ne pas poursuivre la réforme.

Lors des débats qui ont accompagné l'installation du gouvernement actuel, nous avons précisé, notamment en parlant de la gratuité scolaire, que, si le gouvernement entendait faire rimer «évaluation» avec «suppression» ou «suspension», il n'aurait pas notre soutien. Nous y voilà aujourd'hui: l'évaluation à la façon du MR et des Engagés, c'est l'arrêt. Au moins, vos propos sont clairs, Madame la Ministre. En effet, dans l'interview que vous avez donnée au journal *«Le Soir»* le 7 février, vous reconnaissez ne pas croire à cette réforme et ne pas avoir envie de la poursuivre. C'est effectivement compliqué et de nombreuses questions se posent. Puisque vous doutez de mes propos, je vais vous citer: «Nous, au MR, nous étions contre ce projet d'allongement du tronc commun jusqu'en 3e secondaire, mais aujourd'hui on me demande de porter politiquement les conséquences sociales dévastatrices de ce dossier alors que les gens sont déjà dans la rue, alors que je ne suis même pas convaincue par la plus-value pédagogique de cet allongement à la 3e secondaire.»

Après de tels propos, il n'y a rien d'étonnant à ce que les gens soient dans la rue! Vous avez mis le feu au champ et demandez à ceux qui l'ont semé dix ans auparavant de continuer à récolter ce que vous avez brûlé! C'est complètement absurde! L'allongement du tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire était la seule chose qui faisait consensus d'un point de vue pédagogique et qui allait révolutionner notre enseignement. Cette ambition a été portée depuis dix ans par tous les partis politiques. Aujourd'hui, vous prétextez que cette réforme a été décidée en 2017 pour vous y attaquer, mais vous faites quand même partie du gouvernement depuis 2019! Si vous envisagiez de revoir le projet, vous auriez pu agir plus tôt!

S'il y a bien un dispositif auquel personne n'imaginait vous voir toucher, c'est bien celui-là! Des évaluations, des réformes et des adaptations sont évidemment nécessaires, mais il est tout à fait possible d'apporter des réponses aux questions que pose la mise en pratique. En tout état de cause, il est impensable de s'en prendre à l'allongement du tronc commun!

Ce qui se cache derrière cette position, en réalité, c'est un mépris de classe qui consiste à considérer qu'il y a, d'une part, des élèves bons pour l'enseignement général, ceux qui méritent de recevoir une bonne éducation, et, d'autre part, ceux qui ne sont bons qu'à se servir de leurs mains et à qui il ne vaut pas la peine de donner les mêmes chances. C'est scandaleux! Vos idées reflètent un mépris de classe à l'égard des individus qui n'ont pas eu un parcours socioculturel idéal ou qui n'ont pas eu la chance de naître dans des milieux favorisés. Or, c'est là que réside l'esprit du tronc commun: il s'agit de donner les mêmes chances à tous le plus longtemps possible afin que chacun bénéficie de la même formation, quelle que soit la spécialité choisie par la suite, quel que soit le type d'intelligence qu'un

élève choisit de développer. L'objectif est que tout le monde ait les mêmes chances et les mêmes acquis de base.

C'est en cela que votre positionnement est fondamentalement injuste. Votre rôle consiste à répondre aux questions, à apporter des solutions pour franchir les difficultés, aussi nombreuses soient-elles, et non à suspendre un projet de longue haleine en vue de le détruire simplement parce que vous n'y adhérez pas. Mon groupe refusera de prendre part à cette mascarade. Je suis tout à fait contre cette suspension. Au contraire, travaillez et construisez! C'est votre rôle! Arrêtez de mettre le feu au monde de l'enseignement, à l'école et, sans doute, à l'une des seules grandes plus-values de tout le travail réalisé depuis dix ans!

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Chers collègues, certains ont attentivement écouté et interprété des passages de l'intervention de Mme Vandorpe. Moi, j'ai surtout entendu qu'elle vous invitait à vous replonger dans les travaux de notre commission sur ce sujet, voici deux semaines ou un mois. Toutes les questions que vous feignez de découvrir aujourd'hui ont déjà reçu des réponses.

Pour ma part, je vais vous inviter à vous plonger un peu plus dans l'histoire. Monsieur Casier, j'ai vu sur les réseaux sociaux que vous aimez bien vous plonger dans les archives de votre parti. Il se trouve que je suis un peu plus âgée que Mme Vandorpe et que j'ai vécu les grèves dans l'enseignement depuis ma sixième année primaire jusqu'à ma sixième secondaire. En 1989, l'enseignement a été communautarisé et est passé d'un ministre socialiste au fédéral, à savoir Philippe Moureaux, à des ministres socialistes en Communauté française. Pendant toutes les années 1990, des ministres socialistes se sont succédé à la tête de l'enseignement francophone et les grèves aussi. Yvan Ylieff, Elio Di Rupo, Philippe Mahoux, Laurette Onkelinx: tous se sont heurtés aux syndicats et ce fut dur, très dur!

J'ai encore des images de ce 1^{er} mai à Liège où on apercevait Mme Onkelinx protégée par des parapluies contre des jets d'œufs de la part des syndicats. Je vous passe les insultes et invectives entre les deux camps. De février à mai 1996, on a assisté à quatre mois d'une grève largement suivie par les enseignants: 40 000 d'entre eux étaient chaque semaine dans la rue pour protester contre un plan de réduction de l'encadrement. Il s'agissait de 2 800 emplois en moins décidés par une socialiste, Laurette Onkelinx! Cette ministre n'a pas hésité, dans sa communication à l'époque, à dresser les parents contre les enseignants grévistes et à envoyer dans les écoles des vérificateurs pour casser le mouvement de grève. Les mesures n'ont jamais été aussi brutales! Les pertes d'emploi n'ont jamais été aussi brutales! Le dialogue n'a jamais été aussi brutal et aussi brutalement rompu qu'à cette époque-là!

Monsieur Casier, vous avez perdu les enseignants à ce moment-là et vous n'avez jamais vraiment recollé les morceaux. Maintenant que le PS est dans l'opposition pour la première fois depuis la création de la Communauté française, vous faites feu de tout bois et remettez, chaque semaine, une pièce dans la machine. Or, que reprochez-vous, notamment à Mme Glatigny? De mettre en œuvre une réforme, du Pacte pour un enseignement d'excellence, la réforme des options dans l'enseignement qualifiant lancée par la ministre Désir dès 2023. (*Protestations de M. Casier*)

J'ai entendu beaucoup de mépris dans vos propos – le premier signe de mépris étant de systématiquement interrompre vos collègues lorsqu'ils tiennent des propos qui ne vous plaisent pas! –, mais vous avez aussi parlé de cohérence. Vous avez hurlé au risque de pertes d'emplois que comportaient les mesures ciblant l'enseignement qualifiant, mais ce risque ne semble pas vous inquiéter dans le cadre du tronc commun puisque, selon vous – vous dites «Ce n'est pas grave» –, les pertes seront peut-être compensées par la création d'autres postes ailleurs. Vous êtes donc mal placé pour parler de cohérence!

Vous reprochez également régulièrement à Mme Glatigny une absence de concertation. Pourtant, le 27 mars 2023, quatre syndicats sur cinq ont quitté la table des négociations du Pacte, regrettant que leur participation à ces réunions était de plus en plus souvent utilisée pour prétexter une co-construction à laquelle ils n'ont jamais participé et pour leur présenter des avant-projets de décret qu'ils n'ont jamais approuvés. Ces reproches ne s'adressaient pas à Mme Glatigny, mais bien à sa prédécesseure, la ministre socialiste Caroline Désir.

Le Parti socialiste n'est donc pas du tout en position de donner des leçons à la nouvelle ministre de l'enseignement obligatoire, en poste depuis seulement sept mois. Ce sont des socialistes qui ont été sans discontinuer au pouvoir depuis la communautarisation de l'enseignement et qui ont occupé le même poste de ministre de l'enseignement à sept reprises en vingt ans. Et pendant ces années, ils ont semé les graines que récolte aujourd'hui notre enseignement: des coupes claires dans l'encadrement qui ont mené à des classes surpeuplées par endroits, aux inégalités croissantes, au décrochage scolaire, au ras-le-bol des professeurs et à la désaffection du public pour ce qui était avant le plus beau métier du monde et qui est aujourd'hui en pénurie. Ce sont les socialistes qui ont fait de l'enseignement qualifiant une filière de relégation et c'est ce que nous essayons de réparer aujourd'hui! C'est pour toutes ces raisons que le ras-le-bol général s'exprime dans la rue. Nous récoltons ce que le PS a semé pendant ces 35 dernières années et pendant les 20 ans où il a détenu les clefs du ministère de l'enseignement.

Et je ne vous parle pas de ce que le PS n'a pas fait alors qu'il était à la manœuvre ces cinq dernières années. Rien n'a été fait pour préparer l'arrivée du tronc commun. Quel bilan faut-il mettre au crédit de ces cinq ans? Les enquêtes internationales montrent que les élèves francophones obtiennent chaque année des résultats

de plus en plus catastrophiques dans l'ensemble des compétences de base : lecture, mathématiques. Les inégalités se creusent!

Les inégalités se creusent et les écarts entre les élèves n'ont jamais été aussi dépendants de leur milieu. La pénurie des enseignants continue de s'aggraver, l'attractivité des études qui mènent aux métiers de l'enseignement ne fait que baisser. Et tout cela alors que la Belgique francophone compte parmi les régions qui investissent le plus dans l'enseignement! En termes d'efficacité, nous sommes à la traîne.

Ces investissements n'ont visiblement pas été faits à bon escient. Les mesures n'ont pas été évaluées et l'allocation des moyens n'a pas été contrôlée. Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, dans cette commission et dans l'hémicycle: si les électeurs avaient voulu que l'on continue à appliquer les mêmes recettes, le MR et Les Engagés ne seraient pas sortis en tête des urnes le 9 juin dernier. Ce constat n'empêche pas la gauche de feindre l'étonnement lorsque nous n'appliquons pas son programme. Depuis, elle tente, en agitant les peurs et en descendant dans la rue, de se racheter auprès des enseignants qu'elle a tant malmenés.

Nous avons une vision claire, un projet que traduit la DPC. Cette vision, ce projet, le gouvernement les met en œuvre en prenant des mesures pour lutter contre la pénurie, pour restaurer le respect des enseignants, pour clarifier le paysage de la formation qualifiante afin que chacun se concentre sur le cœur de son métier et pour que chaque élève dispose, à chaque étape de son parcours, d'une formation adéquate. Notre gouvernement veille aussi à déployer des moyens pour que les élèves éloignés de l'école en raison de leur santé puissent conserver les liens avec leur classe et avec leurs apprentissages. Nous mettons en place une évaluation plus précoce des compétences de base des élèves pour corriger le tir plus tôt et renforcer ainsi leur parcours scolaire par la suite.

Dans un contexte budgétaire complexe et serré, le gouvernement pose des choix visant à assurer une meilleure maîtrise budgétaire – et ce, au bénéfice de tous les acteurs –, mesure et optimise l'efficacité de chaque euro dépensé.

Huit ans après le lancement du Pacte pour un enseignement d'excellence – dans un contexte qui a changé avec les différentes crises, dont la crise sanitaire –, le gouvernement s'assure du maintien de l'adhésion de tous les acteurs, y compris ceux du terrain, à l'ensemble des mesures portées par le Pacte. Il s'agit non seulement des mesures d'investissement, mais aussi des effets retour et des économies qu'ils doivent engendrer notamment dans l'enseignement qualifiant. Ces effets retour, le PS, lorsque Mme Désir était ministre, n'a pas voulu les assumer alors que cela figurait dans le Pacte dès les premières heures.

L'adhésion au Pacte suppose également l'évaluation des mesures déjà prises. Mme Cortisse l'a expliqué concernant le tronc commun. Elle a parlé de ses visites de terrain. Je constate la même chose chaque fois que je vais sur le terrain. On

me dit: «Avec le tronc commun, on ne sait pas où on va». Beaucoup d'écoles, autant les enseignants que les directions, tiennent ce propos sur le terrain.

La ministre souligne qu'il convient de suspendre le processus, le temps de faire le point et d'évaluer. C'est de la bonne gestion. Je ne doute pas qu'elle aura encore l'occasion de nous le rappeler. Cela dit, je ne doute pas non plus que vous reviendrez dans 15 jours pour rejouer la même chanson. Tant que vous attisez la peur, vous espérez peut-être faire oublier pourquoi et comment nous en sommes arrivés là. Je me suis permis de refaire l'historique, car nous, nous n'oublions pas. Dans la rue, ils devraient s'en souvenir aussi.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, permettez-moi de citer les quatre éléments qui ont fondé ma demande d'objectiver les impacts de l'allongement du tronc commun à la troisième année de l'enseignement secondaire.

Premièrement, nous n'avons jamais caché que les mesures du décret-programme allaient engendrer une perte d'heures pour certains professeurs de l'enseignement qualifiant. Néanmoins, cette perte d'heures est minime et sans aucune comparaison avec les pertes d'heures consécutives à l'arrivée du tronc commun à la rentrée académique 2028-2029. En effet, davantage d'heures de formation commune sont prévues, ce qui équivaldra à moins d'heures de cours technique. La réaction des nombreux acteurs de l'enseignement qualifiant indique qu'ils ne sont pas encore prêts.

C'est d'ailleurs ce que m'a appris la discussion sur la septième année de l'enseignement technique de qualification (TQ). J'ai été intriguée par la récente explosion des ouvertures de septièmes années TQ. Certains acteurs m'ont indiqué avoir anticipé l'allongement du tronc commun et, plus précisément, avoir accepté de réduire d'un an le parcours de l'enseignement qualifiant à condition d'ajouter une année en fin de parcours. L'un d'entre eux m'a même dit: «Le Pacte a coupé les jambes de l'enseignement qualifiant, alors on fait pousser la tête». De toute évidence, cela n'avait pas été prévu dans la feuille de route du Pacte, qui réduisait le parcours de l'enseignement qualifiant à trois années.

Rappelons également que les mesures du décret-programme faisaient bien partie de l'avis n° 3 du Groupe central, ce qui n'a pas empêché les acteurs de s'en distancier fortement. Or, il me semble essentiel que les pertes d'heures consécutives à l'arrivée du tronc commun en troisième année secondaire à la rentrée scolaire 2028-2029, qui seront significatives, fassent l'objet d'une adhésion collective des acteurs de l'enseignement. Elles devront être assumées par tous: fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats, associations de parents, etc. Ce n'est pas uniquement à la ministre de l'Éducation et au gouvernement de les assumer.

Deuxièmement, j'ai été interpellée par de nombreux acteurs qui m'ont signalé que les pertes d'emplois pourraient être bien supérieures aux 1 400 potentielles identifiées en 2017 et que le mécanisme de reconversion pourrait ne pas fonctionner comme prévu. En effet, les enseignants pourraient ne pas être réorientés vers le référentiel de FMSTN. Par exemple, un professeur de soudure ne s'improvisera pas professeur d'éducation aux médias ou professeur chargé d'un accompagnement personnalisé. Du reste, il pourra également refuser sa reconversion. Cela montre bien toute la distance qui sépare un modèle théorique de la réalité.

Ces derniers mois, nous avons tous entendu les craintes relatives à l'allongement du tronc commun en troisième année de l'enseignement secondaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons travaillé ensemble sur la DPC.

Troisièmement, des craintes d'ordre organisationnel ont également été exprimées. J'ai rencontré des directeurs d'écoles en DOA, c'est-à-dire des écoles qui organisent uniquement une première et une deuxième années de l'enseignement secondaire. Ces directeurs craignent les conséquences de l'allongement du tronc commun, puisque leurs écoles devront désormais organiser une troisième année de l'enseignement secondaire. Or, les modalités prévues afin de soutenir la transition des 31 écoles en DOA en écoles de degré inférieur n'ont pas encore été discutées avec les 31 directions concernées. En outre, deux écoles en DOA n'ont aucune école sœur à proximité et n'auront pas la possibilité d'agrandir leurs infrastructures pour y intégrer une troisième année à l'horizon 2028-2029.

À ce stade, mon administration n'est pas non plus en mesure de me fournir des données relatives aux conséquences organisationnelles et humaines de la transformation des établissements organisant uniquement le premier degré et le deuxième degré en écoles du degré inférieur ni des écoles organisant uniquement le deuxième degré et le troisième degré en écoles de degré supérieur à l'horizon 2028-2029. Il existe donc une vraie inquiétude sur le terrain.

Quatrièmement, des craintes relatives aux impacts pédagogiques existent également. Je ne suis moi-même pas convaincue, Monsieur Maingain, par les conditions actuelles. Depuis la crise de la Covid-19, une pression particulière pèse sur les enseignants. C'est bien ce que j'ai indiqué dans l'article que vous avez mentionné.

Je tiens à rappeler que le tronc commun en troisième année de l'enseignement secondaire constitue l'hétérogénéité maximale. Il y aura davantage de pression sur les enseignants, qui devront prendre en charge des élèves en délicatesse avec l'école. Le risque de décrochage scolaire et d'exclusion sera accru, alors que le contexte post-Covid est déjà difficile.

De plus, le risque de décrochage scolaire et d'exclusion est le plus élevé à l'âge de 14 ans. Je vous renvoie aux chiffres fournis par mon administration à ce sujet, qui ont été publiés dans le journal «*Le Soir*» ce matin.

Le document synthétisant les principaux arguments en faveur de la mise en œuvre de l'allongement du tronc commun, qui ont été discutés en mars 2016 lors du séminaire du Pacte pour un enseignement d'excellence à Spa, a déterminé le contenu final de l'avis n° 3 du Groupe central, qui pointait déjà la nécessité d'une forte prise en charge de l'hétérogénéité des élèves en cas de cursus commun allongé. Cet avis affirmait même qu'il s'agissait là d'une clé essentielle à la réussite d'une telle politique. Or, cette complexité repose presque totalement sur les épaules des enseignants et l'hétérogénéité s'est encore accentuée depuis la Covid-19, qui a eu un impact important sur la santé mentale de certains jeunes.

Mesdames et Messieurs les Députés, les acteurs de terrain ont exprimé leurs craintes. Ils soulignent la difficulté majeure que représente le maintien dans le tronc commun de jeunes adolescents dès la fin de la deuxième année de l'enseignement secondaire, ainsi que la difficulté de les contraindre à poursuivre un tronc commun en troisième année si leur profil ou leurs aspirations ne les y incitent pas. Le risque d'augmentation du décrochage scolaire et des exclusions est réel.

C'est la raison pour laquelle la DPC contient le passage suivant: «Le Gouvernement adaptera cette 3^e secondaire pour en faire davantage une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite clarifier et flexibiliser la fin du tronc commun et ses impacts pour apporter la sérénité aux acteurs de l'école. Aussi, le Gouvernement entend au préalable: évaluer le tronc commun dans sa forme et sa durée, analyser les impacts sur les personnels de la 1^e secondaire à la 3^e secondaire et intégrer cette dimension sociale du changement». Le travail visant à mettre en œuvre les inflexions de la DPC, en particulier le socle allégé d'activités communes et l'accroissement des activités orientantes, n'est pas finalisé.

Madame Cortisse, j'ai demandé une analyse d'impact relative à ces quatre points précis, y compris une actualisation des risques de pertes d'emplois. J'ai naturellement transmis au gouvernement la note envoyée à l'administration pour les raisons rappelées par Mme Vanderpe. Les résultats de l'analyse d'impact sont attendus pour la fin du mois de février.

Au début du mois de mars, je rencontrerai les organisations syndicales, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents afin d'entamer avec eux le travail nécessaire à l'allongement du tronc commun à la troisième année de l'enseignement secondaire, et ce, sur la base des données objectivées obtenues.

Mme Vanderpe a rappelé, avec force et clarté, la nécessité de réunir tous les acteurs de l'enseignement à la table des négociations. Cette réflexion ne remet pour autant pas en cause le travail déjà réalisé ces dernières années en vue de

l'application du tronc commun. Les personnes qui s'y sont impliquées ont évidemment tout mon respect.

Je tiens à souligner que le débat actuel sur le tronc commun est salutaire et nécessaire. Je me réjouis qu'il conduise à se préoccuper des conséquences réelles de décisions prises il y a quelques années, afin que celles-ci soient assumées par tous à l'horizon 2028, y compris les pertes d'emplois. Je me réjouis de constater que ces conséquences seront assumées par les partis qui ont pris la parole aujourd'hui. Ce n'est pas la moindre des utilités de ce débat.

À mi-chemin de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, il est légitime et utile de vérifier l'adhésion des acteurs de l'enseignement aux différentes réformes et à leurs conséquences sociales. Il n'est pas inutile de rappeler que le Pacte pour un enseignement d'excellence est le fruit d'un consensus entre les syndicats, les associations de parents et les fédérations de pouvoirs organisateurs, dans lequel le pouvoir politique ne tenait pas la plume. Il est donc sain que le pouvoir politique vérifie qu'il existe toujours bien une adhésion aux options décidées il y a huit ans. En effet, beaucoup de choses se sont passées depuis lors.

En outre, il faut aussi vérifier que les inflexions de la DPC soient bien prises en compte, car elles traduisent les intentions du nouveau gouvernement élu. En ce sens, le débat public sur cette question ne me fait pas peur. Les enseignants et le grand public ont trop souvent eu l'impression que les décisions étaient prises de façon quasiment confidentielle par les acteurs du Pacte.

La feuille de route du gouvernement est celle de la DPC. Elle sera par ailleurs éclairée par les données concrètes que nous sommes en train de rassembler. Cela devrait nous permettre d'atteindre notre objectif d'amélioration de la qualité de notre enseignement, sans le conduire dans une impasse organisationnelle, sociale ou pédagogique.

Monsieur Casier, vous avez parlé d'un train du Pacte pour un enseignement d'excellence. L'image est intéressante. La mise en œuvre du Pacte est semblable à la construction de nouvelles voies de chemin de fer. À peine les rails posés, le train roule dessus. Le chemin parcouru jusqu'ici est rempli de paysages exaltants, mais, alors que nous apercevons la gare de la troisième année de l'enseignement secondaire, il n'est pas envisageable de faire rouler le train plus loin sans savoir précisément où il va. C'est une simple question de prudence et d'anticipation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, je me réjouis de constater que vous ne commettez pas la même erreur que la députée de votre groupe, qui considère que le tronc commun est de l'enseignement général. Le tronc commun consiste en l'implémentation, par des programmes basés sur des référentiels, de huit domaines d'enseignement et d'apprentissage, à savoir cinq domaines qui rassemblent des familles de matières et trois domaines transversaux.

Les cinq domaines spécifiques contiennent les matières suivantes: le français, l'art et la culture dans le premier; les langues modernes dans le second; les mathématiques, les sciences et le technique dans le troisième; les sciences humaines, l'éducation à la philosophie et la citoyenneté, la religion et la morale dans le quatrième; l'éducation physique et à la santé dans le cinquième.

Les trois domaines transversaux sont les suivants: la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre; apprendre à apprendre et à poser des choix; apprendre à s'orienter. Ce dernier domaine avait déjà fait l'objet d'une négociation lors de la formation du gouvernement précédent, en 2019. La troisième année orientante que vous proposez est donc une redite par rapport à ce qui existe déjà.

Sur le terrain, les personnes qui n'expérimentent pas encore le tronc commun et qui se questionnent sur son implémentation pourraient penser qu'il correspond à de l'enseignement général.

Si votre intention est de créer un tronc commun qui soit encore plus pluridisciplinaire, qui donne encore plus de place à l'éducation culturelle et artistique et à la formation manuelle, technologique et numérique, vous pourrez compter sur le soutien du groupe Ecolo. Nous soutenons un tronc commun qui permette à toutes les intelligences de tester tous les types d'apprentissages.

J'aimerais revenir sur le rapport du groupe MR à la science. Madame Cortisse, c'est très sympathique de votre part d'aller visiter toutes les écoles de Verviers. Toutefois, qu'elles soient cinquante ou cent cinquante, cette opération ne peut pas déterminer une action politique, en faisant fi de la littérature scientifique sur le sujet. Des expertes et des experts travaillent depuis des années sur la question des inégalités et la manière de les résorber, sur l'instauration d'un tronc commun et d'apprentissages communs.

Évidemment, il est important d'avoir des contacts avec le terrain et c'est très bien que vous le fassiez. Des craintes s'expriment en effet, particulièrement dans l'enseignement secondaire, parce que le tronc commun n'y est pas encore du tout implanté. Une action de la ministre s'impose pour mieux expliquer ce qu'est le tronc commun. Cela évitera sans doute les mécompréhensions qui existent aujourd'hui.

Cela ne réglera pas tout. Je peux comprendre, Madame la Ministre, que vous axiez votre DPC sur l'évaluation, que vous analysiez les impacts sur les personnels, etc. J'aimerais toutefois bien aussi que vous évaluiez les impacts sur les élèves. Le tronc commun existe jusqu'en cinquième primaire aujourd'hui. Il est temps de mesurer, entre autres, les effets sur les performances des élèves et sur le redoublement et de vérifier progressivement si le tronc commun atteint – ou pas – ses objectifs. Je vous y encourage.

Certes, la crise de la Covid-19 est passée par là. Toutefois, dans les classes et les écoles, il ne faut pas ralentir l'implémentation du Pacte, il faut l'accélérer! Le

tronc commun a été pensé, depuis des années et au fur et à mesure, comme un véritable outil pour lutter contre les inégalités. Toutes les études le montrent encore: un tronc commun jusqu'à l'âge de 15 ans est le meilleur outil pour lutter contre les inégalités scolaires. Les experts le disaient déjà il y a 20 ans. En 2020, une étude l'a confirmé aux Pays-Bas, dont le paysage social ressemble un peu au nôtre.

Je suis contente, Madame la Ministre, que vous ayez repris Mme Vandorpe sur le fait que des choses ont été faites pour le Pacte et pour le tronc commun: les référentiels existent et l'accompagnement individualisé est mis en œuvre partout où le tronc commun s'implémente.

Les étapes nécessaires à la mise en œuvre du tronc commun ont été réalisées. Madame Vandorpe, il vous faut nuancer votre propos. Vous avez également dit qu'il y a encore du travail et je suis tout à fait prête à l'entendre. Or, c'est précisément le rôle de la ministre actuelle.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, vous devez assumer votre part pour la suite de la mise en œuvre du tronc commun, et notamment l'intégration des DOA. C'est votre travail de poursuivre les mesures qui accompagnent le tronc commun, comme le décret relatif au décrochage scolaire. C'est désormais aussi votre travail de faire avancer les travaux sur l'après-tronc commun, un autre sujet qui soulève des craintes, notamment dans l'enseignement qualifiant.

J'espère que, pour la suite et dans le but d'éviter des épisodes comme ceux d'aujourd'hui, vous ne ferez plus de grandes déclarations dans la presse qui semblent sortir de nulle part et que vous construirez les choses avec les uns et les autres. Néanmoins, pour l'heure, j'attends du gouvernement qu'il prenne des dispositions.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame Vandorpe, vous êtes en effet là depuis longtemps, tandis que moi, je ne siége dans cette commission que depuis cinq ans. Comme vous, je me souviens des nombreuses questions que votre groupe et le mien ont posées à la précédente ministre de l'Éducation, Caroline Désir, à propos des cellules de reconversion et de l'emploi des enseignants, des DOA et de la suppression du degré différencié. Nous avons fréquemment demandé à Mme Désir ce qu'allaient devenir ces élèves... Elle n'en avait aucune idée! Elle n'a d'ailleurs rien fait, malgré nos questions répétées à ce sujet pendant cinq ans.

Mme Nikolic a rappelé que les grandes grèves dans l'enseignement ne sont pas une nouveauté. Des mouvements ont déjà eu lieu durant la précédente législature, sous le magistère de Caroline Désir. En mars 2023, les syndicats ont quitté le Comité de concertation du Pacte. Je les ai reçus avec mon groupe pour les rassurer, à l'occasion de trois grandes manifestations. J'ai été totalement loyale envers le Pacte et Mme Désir.

Il faut reconnaître aussi qu'il y a une nouvelle majorité et une nouvelle DPC, après que les électeurs ont voté pour le changement. Par conséquent, la majorité met en œuvre ce qui est prévu dans la DPC. Nous ne sommes pas là pour appliquer le programme des gauches.

Comme l'ont dit Mme Vandorpe et la ministre, il est essentiel de remettre tous les opérateurs autour de la table de négociation. À propos de la rationalisation des options dans l'enseignement qualifiant, cette mesure est inscrite dans un décret adopté à l'ère de Caroline Désir et figure dans le Pacte. Toutefois, elle devait s'accompagner d'une réduction concomitante du NTTP, avec une diminution de budget de 37 millions d'euros. Mme Désir a fait adopter le décret, mais n'a pas créé la ligne budgétaire négative correspondante. Les syndicats, qui avaient approuvé cette mesure à l'époque, ne sont aujourd'hui plus d'accord. Certains font même croire que c'est votre décision, Madame la Ministre.

L'allongement du tronc commun à la troisième année de l'enseignement secondaire est la mesure la plus importante du Pacte. Or, s'il y a bien une mesure qui est contestée par tout le monde, c'est celle-là. Visiblement, Madame Linard, vous n'avez pas entendu les mêmes témoignages que moi. Je me demande d'ailleurs si vous vous êtes bien rendue sur le terrain. Je connais des enseignants qui manifestent contre cet allongement. Il ne faut pas l'oublier non plus. Le monde enseignant ne conteste pas uniquement les mesures du nouveau gouvernement.

Madame Linard, vous dites que j'ai bien fait de consulter les écoles de ma région, mais qu'il ne faut trop pas les écouter sur ce point et qu'il convient plutôt d'écouter les pédagogues.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je n'ai pas dit cela.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Vous l'avez dit, Madame Linard. Vous êtes de toute façon la spécialiste pour détourner les propos des autres. Vous avez dit que c'était bien d'avoir entendu 150 écoles, mais qu'il convenait d'écouter quelques experts de la question. Pour ma part, je transmets les contestations de la majeure partie, voire de la totalité des écoles de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Madame la Ministre, vous avez souligné que tous les acteurs de l'enseignement seraient à nouveau réunis. Vous annoncez une analyse d'impact pour la fin du mois de février, et ce, sur la base de la note verte remise à votre administration. Nous pourrions alors analyser les pertes d'emploi, l'organisation des écoles, les effets sur les parcours des élèves et toutes les conséquences de l'inaction de la ministre précédente. Le gouvernement prend ses responsabilités et compte tout remettre à plat plutôt qu'avancer à l'aveugle.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, vous essayez de noyer le poisson des dégâts de vos propres mesures. Vous vous inquiétez des pertes d'emploi liées au tronc commun, mais non de celles causées par vos coupes budgétaires. À

l'égard de ces dernières, vous continuez à dire que nous n'avons rien compris et que nous exagérons les chiffres.

Les mesures du MR ont fait descendre 30 000 personnes dans la rue. C'est historique, car cela fait 30 ans qu'une telle manifestation n'avait plus eu lieu. Face à cela, la stratégie du MR est de rejeter la faute sur autrui et de parler d'il y a 30 ans. Mais ce qui compte, c'est qu'il y a maintenant 30 000 professeurs et élèves qui se sont mobilisés contre vos mesures. C'est vous la ministre de l'enseignement, Madame Glatigny.

Au MR, vous affirmez que les manifestations sont dues à un ras-le-bol général. Êtes-vous descendus dans la rue pour entendre ce qui s'y passe? Ces professeurs et ces jeunes se mobilisent en premier lieu contre vos coupes budgétaires, contre les fermetures des septièmes années techniques de qualification et contre l'exclusion des jeunes qui rêvent d'un diplôme. Vous êtes complètement déconnectés et méprisants, ce qui vous permet de ne pas voir la cause réelle de la mobilisation.

Rassurez-vous, Madame la Ministre: les jeunes et les professeurs n'ont pas besoin que le PTB agite la peur – une affirmation encore une fois très méprisante. Ils sont en effet déjà en train de se mobiliser et ils vont continuer. Je vous invite à descendre dans la rue les écouter.

M. Martin Casier (PS). – C'est magique! Le MR vient d'inventer un concept incroyable: prendre des critiques pour des manifestations de soutien, alors même que les mesures envisagées par le gouvernement n'ont pas encore été prises!

Madame la Ministre, vous essayez de nous faire croire que les professeurs sortent dans les rues parce qu'ils sont opposés au tronc commun. Or, le tronc commun ne figure dans aucune de leurs revendications. Leurs revendications n'ont rien à voir avec le tronc commun. Rien à voir!

Madame Vandorpe, j'ai pris beaucoup de plaisir à vous regarder slalomer entre le passé et le présent pour tenter d'expliquer que Les Engagés ne changeraient pas d'avis sur leur soutien au Pacte pour un enseignement d'excellence. J'espère bien, car ce sont des ministres de votre parti, avec notre soutien, qui l'ont élaboré et qui ont fait de l'intégration de la troisième année de l'enseignement secondaire dans le tronc commun l'un de ses éléments essentiels! Vous semblez désormais estimer que nous pourrions modifier cet élément parce que les choses ont changé, tout en insistant sur l'importance du compromis et de la concertation. Quand la ministre Glatigny fait sa grande sortie de deux pages dans le journal «*Le Soir*», où est la concertation?

C'est précisément ce que nous critiquons. Qu'il faille revoir quelques éléments, bien sûr, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille supprimer la troisième année de l'enseignement secondaire du tronc commun. Ce ne serait pas revoir quelques éléments, mais bien couper les pieds au Pacte pour un enseignement d'excellence!

Vous dites qu'il faut améliorer continuellement les choses en consultant les acteurs de l'enseignement et nous sommes d'accord. Cependant, aucun acteur de l'enseignement n'a été contacté avant la sortie de Mme Glatigny dans la presse. Les acteurs concernés se sont tous exprimés *a posteriori*, dénonçant à la fois la mesure envisagée et la méthode employée!

Madame Vandorpe, vous pouvez tenter de soutenir votre majorité tout en exprimant votre désaccord, mais, à un moment donné, il faudra bien faire tomber le voile. Que veulent Les Engagés? Voulez-vous ou pas d'une troisième année de l'enseignement secondaire dans le tronc commun? J'attends une réponse simple à cette question simple. Si vous répondez non, cela signifie que vous reniez profondément le Pacte pour un enseignement d'excellence et les décisions prises par les anciennes ministres Schyns et Milquet. Si vous répondez oui, vous devrez avouer avoir un problème avec le MR, votre partenaire de gouvernement, qui n'en veut pas.

Madame la Ministre, comme l'a très bien dit M. Maingain, vous affirmez vouloir seulement évaluer la faisabilité de l'allongement du tronc commun, mais vous avez déjà dit ne pas y croire. C'est écrit noir sur blanc dans la presse! Si vous n'étiez pas d'accord avec le contenu de l'article en question, il fallait demander un erratum.

En vérité, le débat qui nous occupe est lié à notre vision de l'école. Le MR veut séparer les élèves le plus vite possible pour assurer une orientation la plus précoce possible. Pourtant, toutes les études montrent que cette orientation précoce aura des conséquences en termes d'inégalité scolaire. Les Engagés, quant à eux, essaient de composer avec une proposition qu'ils ont dû accepter dans la DPC. Au final, ce sont les élèves et les professeurs qui en paient le prix.

Mesdames Nikolic et Cortisse, vous affirmez ne pas être là pour appliquer le programme des gauches. Cela tombe bien, car le Pacte n'est pas le programme des gauches, mais celui de tous les partis politiques. À une époque où il était encore possible de prendre une certaine hauteur de vue, tous les partis ont décidé de former une grande coalition pour tenter de faire évoluer notre enseignement dans la bonne direction. Aujourd'hui, nous en sommes loin et la politique du MR est celle de la terre brûlée. Si le Pacte pour un enseignement d'excellence était le programme des gauches, Mme Vandorpe et M. Maingain seraient positionnés à gauche de l'échiquier politique. Or, je ne pense pas que cela soit conforme à la réalité.

Le Pacte est le fruit d'un grand compromis entre l'ensemble des familles politiques. La mise en œuvre du tronc commun jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire y est essentielle. Or, la majorité met en péril ce grand accord.

Madame Nikolic, j'ai trouvé votre petit cours d'histoire formidable. Figurez-vous que je le connaissais bien, car j'ai participé à des manifestations avec mon père

quand j'étais plus jeune. En réalité, vous n'avez pas une seule fois parlé du fond. Sans parler du fait que vous avez pris quelques arrangements avec l'histoire, votre cours d'histoire vous a seulement servi à éviter de parler de ce qui se passe en ce moment.

Ce qui se passe, c'est que nous n'avons plus assisté à des manifestations aussi suivies depuis les années 1990! Nous n'avons jamais vu une telle coalition de l'ensemble des acteurs de l'école, y compris le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), les fédérations de pouvoirs organisateurs, les directions et les professeurs, tous unis contre votre programme! C'est du jamais vu et vous essayez tout simplement de le faire oublier. Cependant, personne n'est dupe.

L'ensemble des mesures que vous prenez actuellement ne sont pas conformes au Pacte, ne sont pas concertées et mettent en danger à la fois l'école, l'apprentissage des élèves et les conditions d'emploi des professeurs.

Madame la Ministre, je ne voudrais pas que vous tiriez des conclusions fausses de ce débat. Vous avez déjà tenté de le faire dans votre réponse. Vous avez affirmé que les partis de gauche accepteraient les pertes d'emplois liées à l'allongement du tronc commun. Cela montre à quel point le MR fait preuve de largesse ces derniers temps dans son interprétation des faits et des propos.

Madame la Ministre, ce que nous vous demandons précisément, c'est de travailler!

Concernant les cellules de reconversion, vous avez tenté de nous expliquer, Madame Vandorpe, que rien n'était prêt durant la législature précédente. Je sais que vous n'étiez pas au gouvernement et que vous n'aviez donc pas accès à toutes les informations, mais la ministre y avait accès. Tous les accords nécessaires ont été passés entre le FOREM, Actiris, les Régions et la Communauté française pour mettre en œuvre ces cellules de reconversion. Il s'agit maintenant de travailler et de mettre en œuvre ces accords! Cela, Madame la Ministre, relève de votre responsabilité. Personne ici n'est prêt à assumer des pertes d'emplois que vous devez précisément éviter grâce aux cellules de reconversion. Vous devez assurer un emploi de qualité et une transition pour ce nouveau projet.

Madame Nikolic, vous avez affirmé qu'il y avait des pertes d'emplois liées aux partis de gauche et de droite et que le PS ne disait pas autre chose. Non, Madame Nikolic! Nous affirmons que le tronc commun est un projet structurant essentiel pour l'école, qui a fait l'objet de près de dix ans de concertation. En ce sens, nous sommes prêts à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour qu'il soit appliqué dans les meilleures conditions, en respectant les travailleurs et en soutenant la reconversion. Oui, dans le cadre du tronc commun, nous sommes prêts à assumer des conséquences difficiles, parce que le projet en vaut la peine. Il va assurer l'égalité des élèves à l'école.

Toutefois, ce que vous avez fait dans l'enseignement qualifiant, Madame la Ministre, c'est simplement virer des professeurs pour des questions budgétaires.

Vous avez supprimé 3 % du NTPP, sans aucune logique au regard des options et du territoire et sans aucune attention aux réels besoins! Comme l'a dit M. Maingain: «On coupe d'abord et on verra ensuite». Vous n'avez donc aucune vision, Madame la Ministre. Vous n'avez qu'une lecture budgétaire des faits. Dès lors, nous nous mobilisons contre ces pertes d'emplois qui sont profondément injustifiées et injustifiables.

Notre discussion de ce jour aura au moins permis de vous entendre assumer vos propos et dire clairement que vous ne vouliez pas de cette troisième année. On connaît donc déjà le résultat de l'évaluation. Nous nous voyons donc dans l'obligation de déposer une énième motion. Nous aurions bien voulu l'éviter, mais, si vous étiez un peu cohérente avec le travail réalisé lors des années précédentes et avec les décisions prises par votre parti, nous ne serions pas obligés de vous le rappeler systématiquement toutes les deux semaines.

M. le président. – J'ai été saisie de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme Linard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun", et à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?",

vu l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, avis définissant comme objectif stratégique (1.2) de "mettre en place un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire renforcé",

vu l'affirmation, dans cet avis n° 3, selon laquelle "la mise en œuvre réussie de ce tronc commun tel que redéfini et renforcé nécessite son allongement, comme condition nécessaire à la pleine réalisation de ses finalités, dans le cadre d'un phasage précis et réaliste d'une implémentation progressive",

vu le décret du 16 mai 2024 relatif à l'approche éducative de l'orientation,

vu la Déclaration de politique communautaire rappelant que "le parcours commun doit permettre le renforcement des apprentissages de base dès les premières années, l'initiation aux différents domaines polytechniques et la construction d'un parcours orientant positif",

vu l'engagement du gouvernement, dans la même Déclaration, d'engager "au préalable" de toute révision du tronc commun une évaluation sur sa forme et sa durée et d'y intégrer la dimension sociale du changement,

considérant l'absence à ce jour de toute évaluation de la réforme du tronc commun permettant d'en objectiver les atouts, les limites et les impacts,

considérant que la réforme du tronc commun repose sur des fondements scientifiques démontrant que l'allongement de la formation commune réduit les écarts de performance entre élèves et favorise l'égalité des chances,

considérant que le Pacte pour un enseignement d'excellence est le fruit d'une large concertation impliquant l'ensemble des acteurs de l'école et que le déploiement du tronc commun constitue un élément central de lutte contre les inégalités scolaires et d'élévation des compétences des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant que la décision de la ministre de suspendre la mise en œuvre du tronc commun en troisième année secondaire n'a fait l'objet ni d'une concertation préalable avec les acteurs de l'enseignement, ni d'un examen au Comité de concertation du Pacte, ni d'une concertation au sein de la majorité,

considérant que cette annonce, faite par voie de presse, crée un climat d'incertitude pour les enseignants, les directions et les élèves concernés par l'entrée en vigueur du tronc commun dans l'enseignement secondaire,

considérant que les équipes éducatives ont déjà largement investi du temps et des ressources dans la construction des référentiels et des programmes alignés sur le tronc commun et que remettre en cause cette réforme remettrait en question le travail accompli et la cohérence générale des parcours d'apprentissage des élèves,

considérant la nécessité de garantir la cohérence des référentiels organisant l'acquisition des compétences, savoirs et savoir-faire et, par là, du parcours des élèves tout au long du tronc commun,

considérant que l'absence d'anticipation des conséquences sur l'emploi des enseignants concernés par l'élargissement du tronc commun ne peut justifier l'abandon de cette réforme et que les mécanismes de reconversion prévus initialement par le Pacte n'ont pas été correctement mis en place par le gouvernement,

considérant que cette remise en question d'une réforme de long terme, en fonction d'intérêts partisans et sans analyse approfondie des effets sur les élèves, met en péril la crédibilité des engagements publics et du dialogue avec les acteurs de l'enseignement,

demande au gouvernement:

de respecter les engagements pris dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de garantir la poursuite du tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire incluse, conformément au calendrier initial et aux conditions spécifiées dans l'avis n° 3,

de déployer pleinement les dispositions du décret du 16 mai 2024 relatif à l'approche éducative de l'orientation, dont les activités orientantes, afin de lutter

contre la hiérarchisation des filières d'enseignement et de renforcer la dimension polytechnique du tronc commun,

d'organiser rapidement une concertation avec les acteurs de l'enseignement afin d'évaluer les besoins concrets en matière de formation et d'accompagnement pour la mise en œuvre du tronc commun dans l'enseignement secondaire,

de mettre en place sans délai la cellule de reconversion prévue pour accompagner les enseignants affectés par la réforme et de garantir des mesures de soutien à l'emploi dans les établissements concernés,

de présenter au Parlement un état des lieux détaillé sur l'avancement du tronc commun dans l'enseignement secondaire et sur les mesures budgétaires nécessaires à son bon déploiement,

d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves en garantissant une transition cohérente entre la deuxième et la troisième années secondaires, en évitant un retour aux anciennes logiques de relégation et de sélection précoce.»

Le deuxième projet de motion, signé par M. Casier, Mme De Rodder et MM. Kaynak et Dönmez, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun", et à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?",

vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire,

vu le décret du 16 mai 2024 relative à l'approche éducative de l'orientation,

vu la Déclaration de politique communautaire qui prévoit: "La grande majorité des réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence déjà mises en œuvre intègrent la réalité du tronc commun jusque 15 ans: les référentiels de compétences, le parcours d'enseignement qualifiant, la préparation des futurs enseignants, celle des acteurs institutionnels et de terrain, etc. Toutefois, un grand nombre d'acteurs de terrain soulignent la difficulté majeure de nombre de jeunes adolescents dès la fin de la 2^e secondaire et l'incohérence de les contraindre à poursuivre un tronc commun en 3^e secondaire si leur profil ou aspiration ne les y incitent pas. Le Gouvernement adaptera cette 3^e secondaire pour en faire davantage une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite clarifier et flexibiliser la fin du tronc commun et ses impacts pour apporter la sérénité aux acteurs de l'école.

Aussi, le Gouvernement entend au préalable:

évaluer le tronc commun dans sa forme et sa durée, analyser les impacts sur les personnels de la 1^e secondaire à la 3^e secondaire et intégrer cette dimension sociale du changement,

envisager de développer davantage d'activités orientantes en 3^e secondaire afin d'affiner le projet de chaque élève,

soutenir le déploiement du Tronc commun polytechnique dans les écoles secondaires organisées en “Degré d'observation autonome”, c'est-à-dire sans enseignement secondaire supérieur.

Le Gouvernement souhaite enfin construire un accompagnement renforcé pour les élèves en grande difficulté qui fréquentent le 1^{er} degré différencié.”,

vu l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence,

considérant que la réforme du tronc commun repose sur une approche intégrée et que la remise en question d'une partie substantielle de celui-ci – *a fortiori* une année d'études complète – entraîne des modifications à chacune des années d'études, de la maternelle à la 3^e année secondaire,

considérant que le tronc commun est actuellement implémenté de la première année maternelle à la cinquième année primaire et que 400 000 élèves sont déjà inscrits dans ce nouveau parcours d'apprentissage,

considérant que la réforme systémique liée au tronc commun vise à renforcer les savoirs de base, améliorer les résultats des élèves, réduire le redoublement, lutter contre le décrochage et réduire les inégalités scolaires,

considérant que le tronc commun allongé jusqu'à la troisième année secondaire vise à prévenir les orientations trop précoces et éviter le phénomène de relégation, en favorisant des choix d'orientation positive,

considérant le caractère polytechnique et pluridisciplinaire du tronc commun, qui comprend entre autres un nouveau cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), ainsi que des périodes et activités dédiées à l'approche éducative de l'orientation permettant aux élèves d'expérimenter plusieurs types de compétences, dont la découverte des métiers techniques et manuels,

considérant que le nouveau parcours d'enseignement qualifiant, qui organise la formation et la qualification des élèves sur trois années – de la quatrième à la sixième année secondaire – est déjà en cours d'implémentation,

considérant que toutes les écoles ont défini leurs plans de pilotage et contrats d'objectifs, notamment à l'aune des objectifs inhérents au tronc commun,

considérant que la réforme du tronc commun ne détruit pas purement et simplement des emplois, mais qu'elle en crée également, compensant même une bonne partie de l'impact social négatif de la transformation de la troisième année secondaire,

considérant l'absence de concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement quant à la principale réforme systémique inscrite dans l'avis n° 3 du Groupe central que représente le tronc commun,

considérant qu'aucune alternative crédible au tronc commun n'est proposée par le gouvernement,

demande au gouvernement:

de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du tronc commun dans le respect des principes fixés par les textes votés au cours des dernières années,

de poursuivre la concertation avec les acteurs de l'enseignement sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme, sans exclure d'y apporter des modifications permettant de mieux rencontrer les objectifs poursuivis en matière d'amélioration des apprentissages, de lutte contre les inégalités et de renforcement de l'orientation positive, pour autant que ces modifications préservent la logique d'activités communes,

de veiller au caractère réellement pluridisciplinaire du tronc commun, en soutenant le déploiement effectif d'activités manuelles et techniques, le cas échéant en augmentant le volume de ces dernières pour tous les élèves,

de donner le plus rapidement possible aux écoles toutes les indications attendues sur le maintien des moyens du premier degré différencié et leur intégration progressive dans la logique du tronc commun,

de définir le plus rapidement possible les modalités de déploiement de l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement secondaire, pour garantir un renforcement du soutien pédagogique à tous les élèves en s'appuyant *a minima* sur le budget déjà dégagé à cet effet dans la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence,

d'activer en urgence la cellule de reconversion installée durant la précédente législature, afin de proposer à tous les enseignants dont l'emploi est en balance des pistes et des parcours de reconversion adaptés, notamment dans le cadre des fonctions nouvellement créées: FMTTN, accompagnement personnalisé. Ces pistes et parcours devront s'inscrire dans une optique positive et bienveillante, en évitant des mesures de type coercitives.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Cortisse et Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun", et à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?",

passé à l'ordre du jour.»

(Mme Stéphanie Cortisse, présidente, reprend la présidence)

5 Interpellation de Mme Dorothee De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l'enseignement obligatoire» (article 78 du règlement)

6 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instaurer un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) à la place du statut, est-ce une vraie solution?» (article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et cette question orale sont jointes.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, nous vous interpellons régulièrement sur l'une des mesures phares de la Déclaration de politique communautaire (DPC): la fin des statuts et l'instauration d'un contrat à durée indéterminée spécifique à l'enseignement obligatoire (CDIE). Cette mesure est censée participer à la lutte contre la pénurie d'enseignants, notamment en stabilisant l'emploi des jeunes professeurs. Or, en l'absence constante de précisions, nous ne comprenons toujours pas comment le gouvernement MR-Les Engagés compte renforcer l'attractivité du métier et garder les enseignants dans leur emploi.

L'économiste Philippe Defeyt a rappelé, dans les colonnes du journal «*Le Soir*», les quatre grands avantages du statut de fonctionnaire: la stabilité d'emploi et une protection contre toute décision arbitraire; une garantie de revenus en cas de diminution de la charge horaire; une meilleure pension, malgré les récentes attaques du gouvernement Arizona; une indemnisation à 100 % en cas d'absence pour maladie pour un temps limité. Nous avons déjà abordé plusieurs fois le sujet et nous aimerions maintenant avoir des réponses. Garantissez-vous la préservation de l'ensemble de ces avantages auprès des enseignants titulaires d'un CDIE? Si oui, comment? Sinon, comment ce CDIE spécifique participera-t-il à rendre la

fonction enseignante plus attractive? Des compensations seront-elles prévues et, si oui, lesquelles?

M. Defeyt relève par ailleurs toute une série d'obstacles à l'instauration d'un CDIE, à commencer par un contexte démographique en déclin. D'ici la fin de la législature, l'enseignement primaire devrait compter 5 000 élèves par an en moins. L'enseignement secondaire devrait quant à lui perdre 13 000 élèves d'ici 2029. Cela signifie qu'il y aura environ 2 000 emplois en moins rien que dans l'enseignement primaire. Dans ce contexte, comment un CDIE pourra-t-il constituer une quelconque voie d'accès privilégiée à l'emploi?

Permettez-moi de reprendre directement les termes de la question posée dans l'article de presse précédemment cité: «Comment avec de telles variations attendues dans la population scolaire, comment proposer un CDI garanti et garantissant une carrière plus rassurante dès le départ et dans la durée?». La composante géographique constitue un deuxième obstacle de taille. Des disparités régionales s'observent en effet en termes de décroissance démographique. Elles distinguent Bruxelles et la Wallonie, d'une part, ainsi que les arrondissements internes à la Wallonie, d'autre part. Considérer que les départs naturels à la pension compenseront la perte globale de charges de cours relève d'une vision bien trop simpliste de la situation.

Selon Philippe Defeyt, la masse de licenciements pourra également varier selon les réseaux ou les disciplines concernés. C'est sans compter l'impact de la diminution de la population scolaire sur la taille des établissements, renforçant les difficultés à maintenir des temps pleins, *a fortiori* si les écoles devaient acquérir plus d'autonomie dans les choix d'engagement. Ces variations entre régions, réseaux ou disciplines sont-elles surveillées par votre administration? Comment sont-elles intégrées dans vos travaux relatifs à la lutte contre la pénurie? L'instauration d'un CDIE est-elle compatible avec ces disparités?

En outre, pour garantir des emplois stables à temps plein sans surcoût, il faudra nécessairement saturer l'horaire des professeurs. Cela requiert d'organiser une fluidité entre les écoles, qu'elles appartiennent ou non au même réseau. Des pouvoirs organisateurs géographiquement proches devront travailler de concert pour renforcer la mobilité des membres du personnel et pour maintenir leur ancienneté dans ce cadre.

Ce n'est pas tout: la mobilité entre les niveaux d'études, un assouplissement du régime de titres et fonctions ou encore une valorisation des temps de déplacement entre les établissements constituent autant de conditions nécessaires au plein emploi, selon Philippe Defeyt. Elles supposeraient de nombreuses modifications sociolégislatives. Comment ces aspects sont-ils envisagés dans vos travaux? La contrepartie d'un CDIE obligera-t-elle, par exemple, un enseignant dont l'emploi disparaît à Tournai à reprendre une fonction à Verviers?

Pour terminer, revenons aux questions des surcoûts inhérents à votre opération. M. Defeyt identifie trois sources de dépenses supplémentaires: des cotisations patronales plus élevées pour un CDI que pour un statutaire; une augmentation de la masse salariale inhérente au fait d'endiguer la pénurie; l'ininterruption des CDI durant les périodes de congé, comme c'est actuellement le cas pour les contractuels en attente de nomination. Le gouvernement a-t-il déjà fait estimer ces trois sources de dépenses supplémentaires? Quels en sont les montants correspondants? À l'inverse, la prise en charge des périodes de maladie serait transférée au niveau fédéral. Quelles économies cela augure-t-il? Cela permettrait-il de compenser les surcoûts qu'entraînerait la fin des nominations?

Dès le début de la législature, notre groupe avait fait les comptes: mettre fin au régime de nomination coûterait, à terme, plus de 500 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des chercheurs universitaires se sont également adonnés à l'exercice pour aboutir à des montants doubles, atteignant un milliard d'euros en rythme de croisière. Quels sont vos chiffres? Votre incapacité à objectiver les fondements de la réforme et son manque d'adéquation avec les objectifs de valorisation de la profession et de lutte contre la pénurie témoignent d'un manque criant de vision sociopolitique. Vous semblez répondre à des intérêts strictement idéologiques, sans aucune considération pour les besoins du secteur.

Nous répétons que, si nous vous soutenons sur le principe de l'instauration d'un CDIE, cela ne doit pas signifier la fin de la statutarisation des membres du personnel, qui offre aujourd'hui encore des avantages essentiels dans un métier à la carrière linéaire, avec peu de perspective d'évolution, notamment salariale.

Enfin, je ne dois faire mention de votre dernier tour de passe-passe dans la presse hier matin. Nous y avons ainsi appris que les CDI promis seront peut-être finalement des contrats à durée déterminée (CDD) de dix mois. Il s'agit d'un revirement total de votre part. Un CDD de dix mois, est-ce là votre promesse de stabilisation auprès des jeunes enseignants: ne pas être payés durant les deux mois de congé d'été et ne pas avoir de garantie de décrocher à nouveau un CDD à la fin du mois d'août? Pouvez-vous nous expliquer comment cette précarisation accrue des conditions d'emploi du personnel enseignant, avec une instabilité sans précédent pour le secteur, est susceptible de revaloriser le métier et de venir à bout de la pénurie?

M. Bruno Bauwens (PTB). – Depuis l'installation de votre gouvernement, Madame la Ministre, vous dites que vous allez prendre en main la question de la pénurie. Nous soutenons cette volonté. C'est aussi pour cette raison que des professeurs sont descendus dans la rue ces dernières années. Une de leurs demandes concerne la taille des classes: celles-ci sont trop peuplées et trop de cours ne peuvent pas être donnés. Des parents sont inquiets de la qualité du diplôme de leur enfant qui sort d'une école où des cours de mathématiques n'ont pas été donnés

pendant six mois ou un an, par exemple. Cela inquiète tant les professeurs que les parents et les élèves.

Par contre, votre gouvernement est très clair. Vous dites que la principale cause de la pénurie réside dans le fait qu'il y a des professeurs nommés. Dès lors, vous allez supprimer le statut de professeur nommé et le remplacer par un CDIE avec un barème parfois peu clair. Pour rendre le métier plus attractif, vous allez donc rendre le statut plus instable et précaire.

Dans un article du journal «*Le Soir*» paru ce lundi 10 février, on interroge un économiste sur la question de la fin du statut et on lui demande si le fait d'instaurer un CDIE est une vraie alternative pour répondre à la pénurie, au manque d'attractivité du métier ou pour réaliser une économie dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon cet économiste, il y a plusieurs avantages liés au statut de fonctionnaire: une plus grande stabilité de l'emploi, une plus grande garantie d'un revenu stable et un droit à une meilleure pension. La nomination est donc une meilleure garantie pour attirer des professeurs. Pour les syndicats et selon nous, un éventuel CDIE n'a du sens que s'il débouche sur une nomination.

Et puis, dans «*La Capitale*» du week-end dernier, nous lisons que le CDI que vous préconisez comme solution ultime et qui affaiblit déjà le statut, est en réalité un CDD. Nous avons tous dit dès le départ qu'un CDI dans l'enseignement n'existe pas, car ce contrat peut sauter chaque année. C'est donc bien un CDD de dix mois. Non seulement vous ne changez rien au problème, mais vous l'aggravez et vous dites aux jeunes enseignants: «Ne venez surtout pas, car c'est presque comme un job au McDonald's». Alors que la pénurie d'enseignants ne fera que s'aggraver puisqu'il y aura moins d'enseignants diplômés dans les écoles pédagogiques au cours des années à venir, vous rendez la fonction encore moins attractive!

Quelles seront les conséquences budgétaires de votre choix en faveur du CDI, s'agissant des cotisations patronales ou du coût des pensions qui sera plus élevé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Vous avez déclaré qu'un groupe de travail a été créé pour réfléchir au statut. Voyez-vous comme issue possible de cette réflexion le maintien du statut de l'enseignant nommé? Comment analysez-vous le coût du passage de la nomination au CDI? Que répondez-vous aux syndicats qui estiment que chaque CDI doit déboucher sur une nomination?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, dans notre commission, nous sommes déjà revenus plusieurs fois sur la carrière des enseignants. C'est un point essentiel, puisque les conditions qui entourent l'entrée dans le métier et le parcours des professionnels de l'enseignement déterminent la qualité de notre système d'enseignement. La pénurie d'enseignants est un problème qui ne peut être distingué de celui des conditions d'engagement et de travail.

Dans sa DPC, le gouvernement a fait le choix de mettre à plat les statuts réservés aux enseignants et de les intégrer dans une version – à ce stade très approximative – du CDI. Nous n'en savons guère plus, si ce n'est ce qu'évoquent les acteurs de terrain, qui ont vent des activités de votre cabinet. Faute d'informations disponibles, nous en sommes réduits à faire des estimations et des conjectures.

Vous avez répété de nombreuses fois les objectifs de votre gouvernement. Il s'agit, selon vous, de lutter contre la pénurie des enseignants tout en garantissant les droits conférés par le statut pour les nouveaux arrivants dans la profession. C'est précisément ce qui intrigue depuis le début de la législature.

D'une part, au vu de l'architecture générale de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, il paraît difficilement concevable d'aboutir à une forme de CDI sans traiter en priorité la portabilité de l'ancienneté et l'impossibilité technique des établissements ou des pouvoirs organisateurs de fixer d'année en année le nombre d'heures disponibles. D'autre part, nous aimerions comprendre comment il serait possible, dans le contexte budgétaire actuel, de prendre la trajectoire d'un CDI qui devrait coûter, à terme, jusqu'à 500 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, nous n'avons pas la moindre garantie que ce dispositif s'attaque efficacement au problème de la pénurie, dès lors que nous ne disposons d'aucun moyen pour objectiver et évaluer ses effets, comme l'a rappelé la Cour des comptes. Nous ne disposons même pas d'un outil objectif pour mesurer les motivations des nombreux départs anticipés ou le manque d'attractivité du métier.

En somme, les applications techniques d'une telle contractualisation et le flou général qui l'accompagne nous laissent pour le moins perplexes, aujourd'hui encore. Les acteurs de l'enseignement que nous rencontrons régulièrement le sont tout autant. S'ils ne sont apparemment pas conviés aux discussions à ce stade, il leur revient que vos équipes travaillent déjà activement à cette réforme avec certaines aides extérieures dont on ne sait pas grand-chose. Une fois de plus, il semblerait que les premiers jalons de cette réforme fétiche du gouvernement MR-Les Engagés manquent de transparence et de clarté vis-à-vis des acteurs de terrain.

Par ailleurs, Madame la Ministre, votre communication nous laisse dubitatifs. En août, on vous a entendue déplorer les contrats précaires de quelques mois ou d'un an, parce qu'ils n'étaient pas assez attractifs et compliquaient la lutte contre la pénurie. De là votre idée de proposer des CDI, dont on sait que la mise en pratique ne va pas de soi. Puis soudain, vous déclarez ce week-end à Sudmedia que l'on pourrait déboucher plutôt sur des CDD d'une année.

Nous sommes nombreuses et nombreux à ne plus rien comprendre. Si je me joins à cette interpellation, c'est pour vous entendre clarifier cette situation, tant sur le fond que sur la forme. Où en est le chantier du CDI pour les enseignants? Quels groupes de travail ont-ils été créés? Quelle en est la composition? Les fédérations

de pouvoirs organisateurs ont-elles été conviées ou consultées? Est-ce prévu prochainement?

Par ailleurs, il nous revient que ce travail est accompagné notamment par une équipe invitée d'un bureau d'avocats. Cette information est-elle exacte? Pour quelle raison cette méthode a-t-elle été préférée aux expertises déjà disponibles au sein de l'administration, par exemple?

Enfin, lors des débats budgétaires, la question du contrat n'a pas été abordée puisque vous prévoyiez une entrée en vigueur du texte à l'horizon 2027. À ce stade, pouvez-vous avancer quelques précisions sur les conséquences budgétaires de cette réforme? Comment sera-t-elle financée?

Mme la présidente. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, le MR sera-t-il le parti de l'abandon face à la première difficulté? Le MR abandonne face à la difficulté de former un gouvernement bruxellois. Le gouvernement fédéral abandonne sa réforme fiscale face à la difficulté d'augmenter le salaire net de 500 euros et opte pour une limitation des allocations sociales pour combler le différentiel. Vous éprouvez des difficultés à instaurer le tronc commun jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire. Par conséquent, vous mettez la mesure sur pause dans l'attente d'une éventuelle modification. Il est difficile d'instaurer le CDI pour les enseignants: vous abandonnez, au profit d'un probable CDD d'un an. Voilà donc encore une grande promesse de votre gouvernement qui valse à la poubelle dès lors qu'il est confronté à la réalité des choses.

Il est vrai que c'est la force des mouvements parfois un peu populistes de faire de grandes promesses. Toutefois, face à la réalité, les choses s'avèrent plus compliquées. Le 10 février dernier, nous avons appris qu'une étude soulignait la difficulté de mettre en pratique ce fameux CDI pour les enseignants et de réaliser votre grande promesse électorale. Vous semblez vous y casser les dents. En réalité, cette promesse de la DPC ne répondait à aucune sollicitation. Sudmedia annonce l'instauration d'un CDD en lieu et place d'un CDI. Voilà donc une de vos grandes promesses qui vole en éclats et tombe aux oubliettes. Je ne doute pas que vous pourrez justifier votre décision; les excuses sont faites pour s'en servir.

Une étude existe donc aujourd'hui et semble dire que la création d'un CDI est difficilement praticable au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous semblez également dire que son implantation est tellement compliquée que vous envisagez de le remplacer par un CDD. Soit! Si ce n'est qu'il existe aujourd'hui un mécanisme d'engagement à durée indéterminée dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et il qui porte le nom de statut! Vous pouvez donc, si vous le souhaitez, instaurer à nouveau cette forme d'engagement statutaire, qui est en réalité un très beau CDI.

La vraie question est donc de savoir comment vous avez reçu les principales conclusions de l'étude dont le journal *«Le Soir»* s'est fait l'écho le 10 février dernier, et dont vous connaissez sans doute la teneur. Pour ma part, je serais très heureux d'en disposer à mon tour. Quelle interprétation faites-vous de cette analyse?

Je rejoins mes collègues pour déplorer le manque de clarté de votre méthodologie pour déterminer votre choix entre CDI et CDD. On ne voit plus très clair dans les intentions du MR. Comment allez-vous co-construire votre projet? On entend que vous prévoyez de discuter avec les représentants de terrain et de réunir tout le monde autour de la table. Bref, quelle sera votre méthodologie de concertation et de co-construction pour faire aboutir votre promesse électorale et donner une réponse cruciale aux enseignants?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'ai l'impression que le Parti socialiste découvre à l'instant ce qu'est une déclaration de politique gouvernementale. Petit rappel: il s'agit d'une feuille de route sur cinq années, un catalogue de mesures que le gouvernement ambitionne de réaliser, mais qui dépendent de nombreux facteurs externes. Les socialistes devraient être au courant, puisqu'ils ont été à la manœuvre de toutes les DPC de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense sincèrement que, si toutes les mesures de la précédente DPC en matière d'enseignement avaient été réalisées, on ne serait pas ici à en discuter aussi longuement au sein de notre commission.

La question des CDI pour les enseignants figure certes dans la DPC, mais tout est à construire en concertation avec les acteurs du secteur. Je ne sais vraiment pas comment vous le dire autrement.

La ministre a déjà expliqué la méthode à plusieurs reprises: elle a instauré plusieurs groupes de travail rassemblant les acteurs institutionnels, des membres de son cabinet et de l'administration, qui se penchent sur les contours du futur CDI pour les enseignants et sur l'harmonisation des statuts, ce qui figurait dans le programme du MR et que l'on retrouve dans la DPC. On ne peut donc que féliciter la ministre et se réjouir que les réformes envisagées soient co-construites avec toutes les parties concernées, surtout celles qui n'ont de cesse de vous reprocher un soi-disant manque de dialogue.

Pourtant, on vous fait le procès, Madame la Ministre, de ne pas avoir déjà tout balisé, prévu et coulé en force de chose définitive. Chers collègues, il faudrait savoir ce que vous voulez! La ministre est à l'écoute et en concertation directe avec les acteurs du secteur, comme le démontrent les différents groupes de travail évoqués.

Madame la Ministre, voici ce que j'ai pu lire dans Sudinfo ce week-end: «Il se peut que l'on débouche peut-être sur un CDD d'une année, par exemple.» À la lecture de ces propos, je n'ai pas l'impression que cela soit coulé en force de chose jugée,

mais il s'agit plutôt d'un exemple parmi d'autres. À cette occasion, vous est-il loisible de nous éclairer sur le travail mené par ces différents groupes de travail? Le chantier a-t-il débuté? Le cas échéant, des premières pistes de solution émergent-elles? Pouvez-vous nous préciser la méthodologie que l'on choisira d'appliquer?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Tout le monde extrapole sur des sujets différents alors que la DPC existe et qu'il y est clairement fait état de concertation et de construction. Cela a été dit et redit: tout doit être discuté et construit. Les groupes de travail sont créés et travailleront rapidement. S'il vous plaît, arrêtons de faire peur aux gens et laissons le travail s'effectuer afin de pouvoir avancer correctement. Le CDI n'est qu'un des éléments parmi toutes les mesures qui pourraient être prises pour la réduction de la pénurie.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – J'ai bien pris connaissance des conclusions de l'étude de M. Defeyt sur l'instauration d'un CDI pour les nouveaux enseignants. Son analyse est intéressante, mais mérite un commentaire général.

La remise en question d'un CDIE dès lors qu'une baisse de la démographie engendrera une baisse du nombre d'enseignants pourrait également être faite pour un contrat de statutaire. Si aucune modification n'est introduite dans les statuts, la baisse du nombre d'enseignants nécessaires aura aussi des répercussions sur le nombre d'enseignants nommés nécessaires. En raison de la baisse de la démographie, nous pourrions avoir besoin de moins d'enseignants dans le futur et leur statut, qu'ils soient nommés ou sous CDI, n'y changera rien.

Cette étude mériterait aussi d'être revue au regard des réorientations prises par le nouveau gouvernement fédéral, car il me semble que celles-ci sont de nature à en modifier certaines conclusions.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, aucun texte n'est encore rédigé. Les modalités de l'instauration du CDIE font actuellement l'objet d'une réflexion. Elles restent difficiles à définir en raison du caractère particulier de l'organisation de notre enseignement et de la complexité de la législation sociale. Notre travail prendra donc encore un peu de temps.

Il est clair que notre réflexion sera guidée par la stabilisation des jeunes enseignants, qui passent actuellement trop souvent d'intérim en intérim. Ces intérim ne durent parfois que quelques semaines, ce qui ne leur offre aucune perspective à moyen ou à long terme. Nous parlons beaucoup du CDI, mais les jeunes enseignants n'ont parfois même pas un CDD d'un an. Ils ne savent pas ce qu'ils feront au cours du prochain mois. C'était le sens de mes récents propos dans la presse.

Je rappelle que je n'ai évidemment jamais soutenu le remplacement d'une nomination par un CDD d'un an. J'ai simplement réagi à la demande de jeunes enseignants d'avoir *a minima* une perspective de travail d'un an. Ce qui est proposé est une perspective à beaucoup plus long terme, puisqu'il s'agit d'un CDI.

Plusieurs groupes de travail seront créés pour réfléchir à la concrétisation des propositions reprises dans la DPC, comme je l'ai rappelé ce matin lors de ma rencontre avec les organisations syndicales. Les groupes de travail formels démarrent après les congés de détente. Il convient donc de laisser le temps nécessaire à la concertation. C'est pourquoi il me semble prématuré de me prononcer sur d'éventuelles conclusions.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, est-ce là tout ce que vous avez à me répondre? Je suis déconcertée par l'aisance avec laquelle vous nous menez en bateau. Vous parlez de CDD dans la presse, mais vous connaissez pourtant parfaitement la différence entre un CDD et un CDI, et vous voudriez nous faire croire que c'est normal? Vous dites tâter le terrain et réfléchir, mais vos objectifs restent les mêmes! Vous disiez qu'il s'agissait d'une obsession. Vos propositions sont de l'arnaque! Vous prenez les gens pour des idiots.

Madame Nikolic, je décèle chez vous l'envie de devenir professeure d'histoire. Je vous encourage dès lors à postuler, puisque la pénurie des enseignants touche aussi le domaine de l'histoire. Vous prenez les gens pour des idiots et vous renvoyez sans cesse la patate chaude chez l'autre. Élevons un peu le débat, de grâce! Vous faites des amalgames, mais visiblement nous ne comprenons rien, nous sommes des demeurés!

Madame la Ministre, vous faites miroiter des concertations, mais je n'en vois pas. Vous annoncez des choses et puis rétropédalez. Pensez-vous vraiment nous faire avaler vos salades? Sans doute est-ce encore notre incompréhension totale de la boussole qui vous guide. Mon groupe est favorable au CDIE, mais vous changez de cap. Il faut travailler sur le CDIE, qui peut amener les jeunes enseignants à rester dans le métier.

Je ne suis pas non plus opposée à une modernisation du régime des statuts, notamment pour favoriser la mobilité entre les réseaux qui fait particulièrement sens dans un contexte de pénurie. Nous sommes en effet inquiets de la perte d'attractivité du métier. Ce que vous nous dites, ce que vous faites et vos sorties médiatiques ne font qu'aggraver la situation. De plus, les pénuries sont devenues plus importantes à cause des perspectives offertes aux enseignants par les différents gouvernements de droite, particulièrement pour les pensions.

Le salaire des enseignants n'est pas particulièrement attractif aujourd'hui, mais est compensé par des avantages statutaires. Le pire, c'est que vous dites vous-même qu'il n'y a pas de différence entre le statut et le CDI. Mais alors, bon sang, pourquoi touchez-vous au statut? Je pense que c'est une mesure idéologique.

Indépendamment de la suppression des avantages statutaires, nous proposons une augmentation de salaire pour tous, sans conditions liées à l'augmentation de la charge. D'autres éléments conjoncturels s'y additionnent, comme la baisse de la natalité. Comment sont-ils pris en compte dans votre réflexion? Vous n'en parlez pas. Vous ne donnez pas de réponse. Je commence à croire, moi aussi, que vous méprisez le travail parlementaire, étant donné l'absence de réponse systématique sur les questions que nous vous posons.

Compter sur la diminution du nombre d'élèves pour juguler la pénurie s'avère inefficace et insuffisant, comme le souligne l'économiste Philippe Defeyt. Nous nous étions dit qu'en citant quelqu'un d'extérieur au Parlement, vous prendriez cette étude en considération. Mais non, pas du tout! Nous avons évidemment du mal à analyser vos réponses, puisqu'elles sont totalement inexistantes. Nous nous contentons donc des articles de presse, dans lesquels vous êtes plus loquace. Vous lancez des mesures à coup de grandes annonces, sans faire preuve d'aucune préparation ni d'aucune anticipation.

Nous ne connaissons même pas la faisabilité de ces mesures, sur les plans tant opérationnel que budgétaire. Vous créez des conflits sur tous les fronts sans aucune concertation. Nous pouvons pointer le manque de considération du travail que nous faisons et il devient vraiment problématique de ne jamais avoir de réponse à nos questions. Nous ne sommes pas ici dans un cirque où nous serions spectateurs de tours de passe-passe.

Tout était prêt durant la législature précédente pour la cellule de reconversion, mesure essentielle, et le gouvernement précédent avait déjà noué tous les contacts avec le FOREM et Actiris. Aujourd'hui, nous sommes au point mort. Il y a un manque évident de considération pour les questions posées puisque vos réponses sont toujours aussi insuffisantes.

Je terminerai par deux éléments. Il n'y a rien, là non plus, sur la nécessité d'offrir des perspectives stables et claires aux étudiants actuellement engagés dans la nouvelle FIE et qui seront diplômés dans deux ans. Et si vous avez assuré maintenir les droits des enseignants déjà nommés – de quoi pousser un soupir de soulagement –, qu'en est-il de ceux qui ne le sont pas encore, mais étaient en passe de l'être? Vous n'arrêtez pas d'évoquer une phase transitoire. Qu'est-ce que cela signifie exactement? Seront-ils nommés ou pas? Sinon, cela revient à casser leur contrat en cours de route, ce qui serait inadmissible, mais ne m'étonnerait pas de votre part et témoignerait encore une fois d'un mépris et d'un manque de respect flagrants.

En conclusion, quelle est votre vision sociopolitique – je vous ai posé la question, mais je n'ai pas eu de réponse – de l'avenir des travailleurs du secteur enseignant, dans un contexte de baisse démographique, de pénurie, de diète budgétaire dans laquelle affirme vouloir s'inscrire le gouvernement MR-Les Engagés, ainsi que de perspectives extrêmement peu réjouissantes proposées par le

gouvernement Arizona? Sans compter les difficultés majeures à organiser la concertation sociale, qui sera indispensable pour une réforme de cette ampleur. Mais cela semble être le cadet de vos soucis! Le mot «concertation» n'est pas dans votre vocabulaire!

Il est très compliqué de se positionner, même avec de la bonne volonté, face à vos intentions quand elles ne sont ni claires ni stables. Vous changez d'avis. Vous brouillez, sans doute sciemment, les pistes. Comment cela va-t-il concourir à apaiser le secteur, à fonder les bases de la concertation et du dialogue? Vos tours de passe-passe ont du plomb dans l'aile, parce que, tel qu'en observant une girouette, nous attendons le prochain changement d'orientation en espérant qu'un vent solaire nous parvienne plutôt qu'un vent glacial.

Dans la foulée, je dépose un projet de motion.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, plus je vous entends, vous, votre cheffe de groupe et vos partenaires des Engagés, plus je suis convaincu par les propos de mon parti qui disent que votre gouvernement est un gouvernement de casseurs. Vous êtes en train de casser l'école publique avec vos mesures qui aboutissent au licenciement de 500 professeurs. De plus, vous coupez 3 % du budget et vous retirez de l'argent à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). En réalité, votre objectif principal est de rendre l'école publique de moins en moins attractive pour y avoir de moins en moins de professeurs et pour privilégier un enseignement à deux vitesses. C'est un premier aspect qui est inquiétant dans votre réponse.

Il existe un consensus sur le fait que le statut est des éléments attrayants de la profession et qu'il garantit un nombre suffisant d'enseignants. Quant à son avenir, vous dites que rien n'est écrit. En tout cas, il n'est pas écrit que la nomination sera maintenue. Mon groupe déposera une motion, car nous voulons obtenir la garantie que, pour sauver l'école et avoir plus de professeurs, vous maintiendrez le statut des professeurs.

Une autre de vos mesures qui visent à sauver la carrière des professeurs est d'instaurer un CDI. Or, celui-ci s'est déjà muté en CDD. Vous réintroduisez donc le travail saisonnier. C'est un véritable retour en arrière qui va casser l'école et l'attractivité du métier.

Vos mesures font partie d'une politique générale, suivie par chaque gouvernement dans lequel le MR siège, qui consiste à attaquer tous ceux qui travaillent. Cela ne nous surprend plus, mais nous restons tout de même inquiets. Nous étions 100 000 dans les rues lors des manifestations. Il y avait beaucoup de professeurs, mais aussi des pompiers, des soldats, des aides-soignants, autant de gens qui se disent inquiets pour leur pension. Des enseignants vont perdre jusqu'à 1 500 euros de pension à la suite des mesures décidées par le MR, accompagné des Engagés, le très courageux parti centriste qui dit ne faire «ni l'un ni l'autre», mais

qui s'attaque quand même aux droits des travailleurs, et pas uniquement des professeurs.

Les choix idéologiques du MR sont clairs: s'en prendre aux pensions, obliger les gens à travailler plus tard, créer un malus pour ceux qui ne survivent quasiment pas et pour qui la seule façon d'éviter cela est d'arrêter de travailler plus tôt, bloquer les salaires, etc.

Chaque gouvernement dans lequel siège le MR s'attelle à attaquer tous ceux qui travaillent, qui font tourner notre économie et notre pays, y compris les enseignants. Nous sommes particulièrement inquiets du fait que vous ne protégiez pas le statut, que vous ne vouliez même pas protéger les CDI et que vous fassiez du métier d'enseignant un travail temporaire. Par conséquent, le groupe PTB déposera une motion pour protéger le statut des professeurs.

Mme la présidente. – J'ai été saisie de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme De Rodder et MM. Dönmez, Kaynak et Casier, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Dorothée De Rodder, intitulée "Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l'enseignement obligatoire",

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit: "Dans le cadre de l'accord administratif, organisationnel et social précité, le Gouvernement proposera un barème intermédiaire entre le barème 301 et 501.

Celui-ci sera déterminé au regard de la soutenabilité budgétaire des dépenses liées aux personnels de l'enseignement et impliquera:

l'engagement des nouveaux enseignants sous la forme d'un contrat à durée indéterminée avec une augmentation de l'ordre de deux heures hebdomadaires (avec assouplissement possible en début et en fin de carrière), et ce afin de mettre fin progressivement au régime statutaire;

pour les enseignants actuellement en place, la possibilité de conserver le barème bachelier et le temps de travail actuels, ou d'opter pour les mêmes conditions que les nouveaux enseignants (avec assouplissement possible en fin de carrière)",

vu l'accord de coalition fédérale, susceptible d'impacter le corps enseignant à travers la suppression des temps pleins de fin de carrière, la suppression du coefficient préférentiel et le calcul des pensions effectué sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les dix dernières années,

considérant que les enseignantes et les enseignants réalisent un travail essentiel,

considérant que la nomination offre une garantie de stabilité d'emploi et un avantage financier différé,

considérant la baisse démographique et ses impacts futurs sur l'emploi dans le secteur de l'enseignement,

considérant l'importance d'attirer de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants dans le métier, que ce soit en première ou en seconde carrière, et de rendre le métier plus attractif,

considérant que la lutte contre la pénurie d'enseignants passe également par la stabilisation des enseignantes et des enseignants en place, en leur garantissant des conditions pécuniaires favorables à la fois durant et après leur carrière,

considérant que le taux d'abandon du métier est encore trop important à tous les stades de la carrière,

considérant que le secteur de l'enseignement offre par nature peu de possibilités d'évolution dans la carrière et dans la rémunération des personnels et qu'il convient dès lors d'utiliser tous les leviers possibles pour garantir l'attractivité du métier,

considérant la modification structurelle qu'implique les mesures prévues par la DPC, les incertitudes quant aux modalités d'opérationnalisation et les multiples effets non connus qui pourraient en découler, non seulement pour les enseignantes et les enseignants mais aussi en termes de réorganisation des missions des pouvoirs organisateurs, des directions et des services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant l'impact financier négatif que la fin de la statutarisation induira pour la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant que de nombreuses difficultés pratiques et politiques précitées pourraient conduire à une forme de recrutement des enseignants qui s'assimilera davantage à un contrat à durée déterminée (CDD) qu'à un contrat à durée indéterminée (CDI) et que cette forme de recrutement générera une instabilité d'emploi sans précédent dans le secteur,

considérant que la suppression des principales protections statutaires que constituent les nominations et le régime de pension met en lumière la nécessité de compenser la perte induite d'attractivité du métier par une meilleure politique salariale,

considérant que la réponse de la ministre de l'Éducation à l'interpellation ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de travailler d'abord sur les modalités pratiques de mise en place d'un mécanisme de CDI conçu dans le but de stabiliser le plus rapidement possible les enseignants en début de carrière,

de répondre dans ce cadre à toutes les questions opérationnelles suscitées par ce type de mécanisme, notamment en termes de pérennité des engagements en CDI, de gestion des contrats et de la paie et de protection des droits des enseignantes et des enseignants,

d'assurer la compatibilité d'un mécanisme de CDI avec le maintien d'un régime de statuts,

de concerter ces réponses de façon approfondie avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, les services de l'administration et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), en ce compris sur les aspects les plus techniques de la gestion du système de paie,

d'entamer la mise en œuvre du mécanisme de CDI par une période expérimentale, en lien avec des dispositifs porteurs de sens pour lutter contre la pénurie, comme les pools de remplacement et la cellule de transition sociale,

de renoncer à la décision de mettre fin à la nomination,

de réviser à la hausse le barème de l'ensemble des membres du personnel pour compenser la perte d'attractivité du métier causée notamment par les décisions de l'Arizona en matière de pension, sans exiger en contrepartie d'augmentation de la charge de travail ou de renoncement à des droits acquis,

de poursuivre en parallèle l'adoption de mesures visant à améliorer les conditions de travail et le bien-être des membres du personnel,

de mener à bien, dans le respect des droits et en tenant compte de la spécificité de la situation de chaque enseignante et de chaque enseignant, une politique positive de réaffectation des membres du personnel en disponibilité pour maladie de longue durée, mais qui sont reconnus aptes à exercer d'autres fonctions qu'enseigner seul en classe, par exemple pour faire de l'accompagnement des jeunes enseignants.»

Le deuxième projet de motion, signé par M. Bauwens et Mme Vidal, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l'enseignement obligatoire",

considérant que la pénurie d'enseignants est et reste un des plus graves problèmes auquel est confronté notre système éducatif,

considérant que la perspective de stabilité dans la carrière est un élément très important parmi ceux qui contribuent à l'attractivité du métier,

considérant que la nomination permet aux enseignants concernés d'être moins vulnérables à l'arbitraire auquel ils pourraient être confrontés de la part de leur hiérarchie,

considérant que la perspective de stabilité et de nomination a toujours été présentée comme une compensation au fait que les salaires des enseignants sont en moyenne moins élevés que ceux auxquels ils pourraient prétendre dans le secteur privé en disposant des mêmes diplômes,

considérant que plusieurs experts qui se sont penchés sur la problématique estiment que l'engagement en début de carrière avec un contrat à durée indéterminée (CDI) serait très difficilement praticable dans le monde de l'enseignement pour des raisons spécifiques au secteur,

considérant que ces mêmes experts ou d'autres évaluent que le coût d'une telle mesure serait quasiment impossible à supporter dans le cadre du budget actuel de la Communauté française,

considérant que les CDI ne représenteraient, dans le secteur de l'enseignement, qu'une illusion de sécurité puisqu'ils ne permettraient pas d'éviter les pertes d'emplois résultant d'une variation de la population scolaire,

considérant que la ministre elle-même a déclaré récemment dans la presse que les CDI pourraient bien finalement être des contrats à durée déterminée (CDD),

considérant que les pools de remplacement représentent une bonne piste de solution au problème d'instabilité des enseignants en début de carrière,

demande au gouvernement:

de maintenir le statut actuel des enseignants,

de rechercher, en concertation avec les organisations syndicales, via des groupes de travail, des pistes concrètes permettant de stabiliser plus rapidement les enseignants en début de carrière,

de généraliser les pools de remplacement à tout le territoire de la Communauté française et à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par Mme Nikolic et M. Jacob, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Dorothée De Rodder, intitulée "Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l'enseignement obligatoire",

passé à l'ordre du jour.»

7 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)

7.1 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Mesures proposées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et le budget 2025 pour attirer des nouveaux enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles en lutte contre la pénurie»

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, l'exposé général du budget 2025 fait état de votre volonté d'améliorer «la rémunération des professionnels qui veulent se reconverter dans l'enseignement, dans une fonction en pénurie, en valorisant leur expérience antérieure jusqu'à 7 années maximum». Nous saluons cette mesure temporaire, tant il est vrai qu'il convient de déterminer comment attirer de nouveaux professeurs pour faire face à la pénurie.

Nous soutenons toutefois l'idée qu'il convient, en premier lieu, de former ces derniers. À ce titre, nous sommes très inquiets de constater que le budget diminue pour l'accompagnement et la formation des enseignants reconvertis. Or, outre la question du salaire, ceux-ci ont aussi besoin d'un suivi, d'un accompagnement et d'une formation pour bien exercer leur métier. D'un côté, votre gouvernement dit vouloir attirer un plus grand nombre de profs reconvertis en provenance notamment du secteur privé. De l'autre, une fois ces enseignants dans les classes, il diminue les moyens disponibles pour les maintenir en poste. Or, dans la pratique, les premiers professeurs à quitter la fonction sont ceux qui ne sont pas formés spécifiquement à ce métier.

Dès lors, nous souhaiterions que votre gouvernement soit plus proactif et protecteur pour les nouveaux professeurs. Pour ce faire, il faut dégager les moyens nécessaires à leur accompagnement. Disposez-vous des données chiffrées concernant les professeurs en provenance d'autres secteurs? Combien sont-ils? Quel est leur niveau de diplôme? Combien de temps restent-ils en moyenne dans l'enseignement? Sur quelles sources vous basez-vous? Pouvez-vous nous les transmettre? Quel est votre plan pour les accompagner de façon durable? De quelles formations et de quels suivis pourront-ils bénéficier? À quelle fréquence? Enfin, avez-vous consulté les syndicats à ce sujet? Y a-t-il consensus dans ce domaine?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mon administration ne dispose pas de données chiffrées précises en ce qui concerne le nombre de professeurs qui viennent d'autres secteurs. Sur la base de certains critères, il est toutefois possible d'avoir une estimation du nombre d'enseignants de seconde carrière.

Ainsi, les données de paie nous renseignent sur le nombre de membres du personnel qui entrent pour la première fois en fonction dans notre système d'enseignement – les primo immatriculés – et qui ont 28 ans au moins, cet âge laissant supposer une activité professionnelle antérieure. Pour l'année scolaire 2023-2024, il en résulte que sont primo immatriculés: dans l'enseignement maternel, 27,2 équivalents temps plein (ETP); dans l'enseignement primaire, 138,8 ETP; dans l'enseignement secondaire de plein exercice, 451,8 ETP; dans l'enseignement secondaire de promotion sociale ou enseignement pour adultes, 44,2 ETP; dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAGR), 11,1 ETP. Il est à noter que ces reconversions de deuxième carrière ont lieu principalement dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

La réglementation prévoit déjà plusieurs dispositifs pour améliorer l'accueil des nouveaux enseignants. Ainsi, l'article 73 *bis* du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») prévoit un dispositif d'accueil pour les nouveaux enseignants dans les quinze jours de leur prise de fonction, lequel doit être instauré par le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur. Ce dispositif comprend au minimum: un entretien avec le chef d'établissement; une visite des locaux; la communication des horaires de travail; la mise à disposition et l'explication du projet pédagogique et éducatif, du règlement de travail, des référentiels et programmes de cours en vigueur pour lesquels le membre du personnel est désigné; une présentation de l'équipe éducative et la désignation d'un référent parmi les membres du personnel enseignant de l'établissement porteurs d'un titre pédagogique ayant une expérience d'au moins cinq ans. Ce référent doit assister et conseiller le nouvel entrant dans son insertion socio-professionnelle, ainsi que dans l'exercice de ses fonctions.

En outre, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire prévoit également l'instauration obligatoire d'un entretien et, à la suite de celui-ci, d'un plan de développement des compétences professionnelles pour les enseignants qui sont dans l'une de leurs cinq premières années d'exercice dans l'enseignement en Communauté française.

Je suis bien consciente que la réflexion autour de l'accompagnement des enseignants de seconde carrière dans le métier doit se poursuivre. Comme indiqué lors de la précédente réunion de notre commission, j'ai décidé, en collaboration avec la ministre-présidente, de former quatre groupes de travail chargés de réfléchir à

la manière de concrétiser les propositions reprises dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Je piloterai trois groupes de travail; le quatrième, consacré à la formation initiale des enseignants (FIE), sera piloté par la ministre-présidente. Ces groupes de travail seront composés notamment de représentants des organisations syndicales, des fédérations de pouvoirs organisateurs, ainsi que de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). La question des enseignants de seconde carrière sera abordée dans le cadre de ces groupes de travail.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, je ne vous ai pas entendue au sujet de la manière dont vous comptez renforcer l’attractivité de la formation pour devenir professeur – tout en y accordant moins de budget – et attirer plus de futurs professeurs. Votre ébauche de plan me laisse perplexe, notamment eu égard aux chiffres que vous avancez et à votre manque de précision. Je vous invite à améliorer vos bases de données pour disposer de chiffres plus précis, car, s’ils ont l’air crédibles, nous devrions tout de même procéder de manière plus scientifique. Il me semblait pourtant que votre parti allait se montrer «plus ingénieur que poète»! Je regrette de devoir le dire.

Par ailleurs, les informations relatives au trajet d’accompagnement me semblent couler de source. Honnêtement, avoir un référent dans l’équipe pédagogique des écoles me paraît être la moindre des choses. Je n’ai pas eu de réponse sur la formation professionnelle que vous allez donner aux nouveaux enseignants pour les garder dans le métier. J’aimerais aussi savoir combien d’enseignants quittent la profession, car je n’ai pas eu de réponse non plus à ce sujet.

Par conséquent, je suivrai de plus près la situation. De plus, j’introduirai probablement une question écrite afin d’obtenir les réponses aux questions que je vous ai posées. Je reviens sur le fait que s’il y a plus de professeurs, il faudra un budget supérieur à celui que vous avez prévu pour les former. Nous courrons le risque de voir plus d’enseignants encore quitter la profession, d’où la pertinence de ma question sur le temps qu’il nous reste. Comment nous assurer que, dans un an ou deux, vos plans auront incité davantage de professeurs à rester dans la profession?

7.2 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Intelligence artificielle (IA): objet de réflexion critique»

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Ma question concerne cette forme d’intelligence artificielle (IA) particulière qu’est l’IA générative.

Madame la Ministre, lorsque nous avons abordé ce sujet lors de la séance plénière du 23 octobre dernier, vous avez rappelé que des outils existent déjà pour sensibiliser élèves et enseignants à l’IA. Depuis lors, un remarquable colloque intitulé «*Les parlements et l’intelligence artificielle*» s’est tenu il y a deux semaines dans notre Parlement. Diverses opinions et études sont également publiées quasiment

quotidiennement dans la presse et soulignent l'importance de cette technologie à l'avenir, pour notre société et notre enseignement. L'IA ne doit pas être seulement enseignée comme un outil technique, mais aussi comme un objet de réflexion critique. Récemment, le chercheur en psychopédagogie Jean-François Horemans a insisté sur cet aspect: «L'IA, mal employée, peut donner à penser qu'elle pense». Or, l'IA ne connaît pas la vérité et n'a pas de conscience; elle restitue ce que les êtres humains lui ont appris. L'école doit donc apprendre aux élèves à s'emparer de l'IA avec discernement.

Or, aujourd'hui, beaucoup d'enseignants perçoivent encore l'IA comme une menace plus que comme un levier pédagogique. Il ne faut pas les blâmer, mais les accompagner afin qu'ils comprennent les potentialités de cet outil et adaptent leurs pratiques pédagogiques. Sur le terrain, les professeurs indiquent qu'il existe bien des formations sur le fonctionnement de l'IA, mais précisent qu'ils ont besoin de formations d'accompagnement structuré pour intégrer l'IA dans leurs pratiques pédagogiques. Ce défi dépasse d'ailleurs largement les frontières disciplinaires habituelles: il invite à décroiser les matières, à croiser les approches entre humanité, sciences et numérique, et à repenser la place de l'esprit critique dans l'apprentissage. Au moment où nous avons des débats soutenus sur la construction de l'après-tronc commun, nous devons en priorité nous intéresser à cette question.

Dans ce contexte, comment lancer une réflexion structurée et structurelle sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement? Avez-vous déjà défini certaines pistes? Des groupes de travail pourraient-ils être créés pour explorer les meilleures pratiques et élaborer des recommandations adaptées? Ils existent peut-être déjà, mais je n'en ai pas connaissance. Ce travail de recherche pourrait-il être délégué à une université ou à un centre de recherche spécialisé?

Plus largement, comment accompagner le changement d'état d'esprit nécessaire pour que l'IA soit perçue, non comme un danger, mais comme un outil pédagogique majeur, à la fois pour la formation des enseignants et pour celle des élèves?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le Service général du numérique éducatif (SGNE) de l'Administration générale de l'Enseignement a d'ores et déjà produit une analyse de l'incidence de l'IA sur le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail propose des pistes concrètes pour exploiter les opportunités offertes par l'IA, tout en maîtrisant les risques. L'étude aborde notamment les défis et les conséquences de l'IA dans le domaine de l'éducation, notamment les *chatbots* génératifs comme ChatGPT, fournit une analyse comparative avec d'autres systèmes éducatifs et présente les opportunités et risques de l'IA pour les élèves, enseignants et équipes éducatives.

Le SGNE a également publié un guide de 40 pages destiné à la communauté éducative, accompagné d'un dossier de ressources et disponible sur e-classe. Par

ailleurs, le SGNE collabore avec le *Kenniscentrum Digisprong* du ministère flamand de l'Enseignement et le groupe d'experts AI4Belgium, afin de partager les meilleures pratiques. Des ateliers et conférences sont aussi régulièrement organisés, notamment sur l'art du *prompt*, sur les outils d'IA pour l'enseignement et sur les questions éthiques.

Concernant la recherche, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déposé un projet européen intitulé «*Future-proof education: supporting schools in the IA evolution*» dans le cadre du programme de l'Instrument d'appui technique. Ce projet de deux ans, s'il est retenu, comprendra une première phase de recherche scientifique, suivie de la production de ressources pédagogiques adaptées aux réalités du terrain.

S'agissant de la formation des enseignants, le Conseil de la formation professionnelle continue (CoFoPro) a défini plusieurs priorités: comprendre les implications pédagogiques, éthiques et juridiques de l'IA; explorer ses potentialités et risques pour les enseignants et les élèves; développer l'esprit critique face à cette technologie.

Enfin, sous mon impulsion, la Stratégie numérique pour l'éducation est en cours de révision afin d'y intégrer pleinement les questions relatives à l'IA. Mon objectif est de soutenir l'appropriation de ces outils, tout en créant des balises éthiques et juridiques pour garantir un usage responsable en milieu scolaire.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je suis ravi d'entendre qu'il existe des analyses complètes et des recommandations sur le sujet. Je les consulterai si elles sont accessibles au public. Dans le cas contraire, j'apprécierais d'en recevoir les références et liens utiles. Je note qu'un travail est en cours et vise à aboutir à la création d'un accompagnement structuré et structurel des enseignants. À l'heure actuelle, les enseignants font preuve de beaucoup de bonne volonté et d'inventivité, mais ils ont besoin d'une vision globale et interdisciplinaire. Vous y travaillez, Madame la Ministre, et nous suivrons l'évolution du dossier.

(*M. Ersel Kaynak, vice-président, prend la présidence*)

7.3 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Conditions de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire»

7.4 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Abaissement de l'âge de l'obligation scolaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Parmi un catalogue de régressions sociales et des droits, la conclusion récente des accords du gouvernement Arizona a accouché d'une mesure qui pourrait constituer une avancée dans le monde de l'école: l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire, un des derniers vestiges de compétences relatives à l'école au niveau fédéral. Pour autant, les Communautés ont le

loisir de préciser le contour de cette obligation, notamment par la définition de normes spécifiques de fréquentation.

Or la Déclaration de politique communautaire (DPC) réservait un paragraphe à ce sujet: «Le gouvernement entend favoriser la fréquentation de l'école à partir de 3 ans. Pour ce faire, il entend attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la nécessité, dans ce cas de figure, de réformer les mécanismes de financement des Communautés, plus particulièrement le dispositif de la “clé élèves”.»

J'en déduis, premièrement, la nécessité de «favoriser» plutôt que d'obliger. Il s'agit donc bien de créer les conditions pour permettre aux enfants entre 3 et 5 ans de se familiariser avec l'institution scolaire, plutôt que d'imposer une fréquentation soudainement obligatoire. Nous savons combien la qualité des premiers contacts avec l'école est décisive, particulièrement pour les familles les plus éloignées de l'école. En outre, cette arrivée à l'école doit s'inscrire dans le respect du rythme et des particularités de l'enfant, ce qui constitue un point d'attention essentiel pour Ecolo. Il s'agit donc davantage de se familiariser avec l'école, plutôt que d'y être intégré brutalement à temps plein. À cet égard, Ecolo a défendu de longue date l'idée d'une norme minimale de fréquentation permettant à chaque enfant d'intégrer progressivement l'école.

Par ailleurs, votre gouvernement s'est engagé à plaider auprès du gouvernement fédéral l'intérêt de revoir les mécanismes de financement des Communautés, dont la fameuse «clé élèves». C'est une condition essentielle pour garantir de bonnes conditions d'accueil. Or ces mécanismes sont inadéquats aujourd'hui; ils n'assurent un financement qu'à une partie seulement des élèves puisqu'ils se limitent à ceux qui sont âgés de 6 à 17 ans. Si le nombre d'élèves non scolarisés avant 5 ans est marginal, cela représentera tout de même un poids certain dans les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le risque d'une détérioration significative des conditions d'accueil.

Madame la Ministre, existe-t-il aujourd'hui un scénario au sein de vos services sur les conditions et les normes de fréquentation des élèves entre 3 et 5 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles, une fois la législation fédérale adoptée? Avez-vous eu un contact avec le nouveau gouvernement fédéral au sujet de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire? À ce stade, avez-vous une vue sur l'échéance pour la mise en œuvre de cette mesure? Par ailleurs, avez-vous déjà eu l'occasion de porter l'engagement de votre gouvernement concernant la nécessaire réforme des mécanismes de financement des Communautés et le calcul de la «clé élèves» auprès du gouvernement fédéral?

M. Ibrahim Dönmez (PS). – L'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans validé dans l'accord du gouvernement fédéral constitue une avancée positive pour l'éducation. Toutefois, sa mise en œuvre soulève plusieurs questions quant au plan financier et aux modalités d'application.

Premièrement, je souhaite vous interroger, Madame la Ministre, sur les conséquences de cette mesure sur l'encadrement des élèves. Lors de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, un cadre décretaal spécifique avait été adopté, notamment pour régler les questions liées à la justification des absences des élèves ou encore à l'accès aux cours philosophiques. Comptez-vous lancer le même genre de travail décretaal?

Dans ce cadre, établirez-vous des règles particulières pour tenir compte du risque d'absentéisme plus important des jeunes enfants de 3 et 4 ans, plus exposés aux virus et à la fatigue que les enfants plus âgés? Comment la communication avec les parents se déroulera-t-elle et comment l'échelle de sanction en cas d'absence sera-t-elle revue pour favoriser une fréquentation maximale tout en tenant compte des spécificités des enfants?

Deuxièmement, quels sont les taux de scolarisation des élèves de cette tranche d'âge en Wallonie et à Bruxelles? Je m'interroge également sur la mise en œuvre et sur le suivi de cette obligation, connaissant notamment les spécificités du territoire bruxellois où un nombre plus important d'élèves s'inscrivent dans l'enseignement néerlandophone.

Enfin, cette extension de l'obligation scolaire entraînera inévitablement des charges supplémentaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à l'encadrement des élèves. La loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions sera-t-elle revue pour refléter cette évolution et garantir une compensation financière adéquate à notre Fédération? Le calcul de la «clé élèves» sera-t-il modifié pour intégrer cette nouvelle tranche d'âge? Dans l'affirmative, la Fédération sera-t-elle avantagée ou désavantagée par rapport à la Flandre?

À en croire le ministre-président wallon, toute incidence budgétaire de l'État fédéral sur les entités fédérées devrait être compensée afin de respecter la trajectoire commune fixée pour la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait malheureux que l'une des seules mesures positives du gouvernement Arizona se traduise par des économies compensatoires dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourriez-vous nous rassurer à ce sujet? Le coût éventuel devra-t-il être compensé et notre Fédération sera-t-elle tenue de faire des économies pour respecter la trajectoire?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, Monsieur le Député, l'accord de coalition fédérale entend en effet rendre l'école obligatoire à 3 ans. Je ne peux que me réjouir de cette volonté qui rejoint, d'une part, notre DPC et, d'autre part, l'avis n° 3 du Groupe central. À cet égard, nous sommes trois à nous réjouir: c'est le signe de la volonté de l'opposition de mener une opposition constructive.

L'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans représente une avancée majeure pour notre système éducatif, renforçant ainsi notre engagement en faveur de l'éveil de la socialisation et de la réussite de tous les enfants. En effet, je suis convaincue comme vous que cela permettra de réduire les inégalités sociales et d'augmenter les chances de réussite pour tous, en favorisant le développement social, affectif et cognitif ainsi que le développement langagier et les apprentissages, notamment chez les enfants qui ne parlent pas français à la maison ou qui sont issus de milieux plus défavorisés.

De même, cette mesure facilite l'acquisition des codes de l'école qui sont indispensables à l'accrochage scolaire et au passage dans l'enseignement primaire, auxquels certaines familles ne sont pas sensibilisées assez tôt. Elle permettra aussi de tisser plus rapidement le lien de confiance entre les parents et l'école.

À 3 ans, la très grande majorité des enfants est aujourd'hui déjà inscrite dans une école maternelle et, au 15 janvier 2023, le taux de scolarisation à cet âge pointe à 94 % en Fédération. À 4 ans, la tendance est identique; au 15 janvier 2023, le taux de scolarisation à cet âge approche les 95 % en Fédération.

Néanmoins, ces moyennes cachent d'importantes différences régionales. Si, en Wallonie, le taux avoisine les 98 %, en Région bruxelloise, il descend à 85 % pour les élèves scolarisés à 3 ans et à 88 % pour les élèves scolarisés à 4 ans. Or un faible nombre d'élèves francophones domiciliés à Bruxelles sont scolarisés en dehors de la Région bruxelloise: 60 % en première année maternelle et 63 % en deuxième maternelle.

De plus, sans obligation scolaire, ce n'est pas parce qu'un enfant est inscrit qu'il fréquente l'école de manière régulière. Pour l'heure, le nouveau gouvernement fédéral ayant été installée le 3 février 2025, il est un peu prématuré de parler d'échéances et de mise en œuvre de cette mesure, même si des contacts avec les Communautés ont déjà été pris sur la question durant les dernières semaines de négociations fédérales.

En outre, mon administration a déjà fait face à un premier abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans à la rentrée scolaire 2020-2021 et, forte de son expertise en la matière, je ne doute pas qu'elle me proposera un cadre adapté à l'accueil des élèves dès l'âge de 3 ans, tout en tenant compte des spécificités propres aux jeunes enfants. Je vous rejoins donc, Madame Linard, lorsque vous parlez du respect des rythmes et des particularités des tout-petits.

Il reste que la mise en œuvre de cette mesure engendrera inévitablement des coûts supplémentaires relatifs à l'encadrement, ainsi qu'aux dotations et aux subventions de fonctionnement octroyées aux écoles. Une estimation chiffrée a été demandée auprès de mon administration.

Pour l'heure, la révision de la «clé élèves» n'est pas à l'ordre du jour au sein du nouveau gouvernement fédéral. Pour rappel, les dotations en application de cette

loi résultent d'un calcul mécanique complexe. Elles sont réparties entre les Communautés en appliquant la «clé élèves» de chaque Communauté, c'est-à-dire la part de chacune des Communautés dans le total des élèves de 6 à 17 ans inscrits dans un établissement scolaire.

Selon les analyses de mon administration, réviser la «clé élèves» en y intégrant les nouveaux élèves en âge de l'obligation scolaire n'est pas souhaitable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, contrairement à ce qu'on pourrait penser. En effet, la baisse du taux de natalité depuis quelques années est plus forte en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre, si bien que la part globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la «clé élèves» diminuerait plus rapidement que prévu au cours des prochaines années.

Madame la Députée, Monsieur le Député, soyez assurés que je poursuivrai les travaux de concertation avec l'ensemble des acteurs pour finaliser les modalités d'application et garantir une mise en œuvre harmonieuse de la réforme.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, en termes d'apprentissage et de respect du rythme des enfants, il est important, si l'obligation scolaire baisse, de garder un œil attentif sur la fréquentation; le rythme de chacun et chacune doit être pris en compte.

Concernant la «clé élèves», le taux de natalité joue un rôle important. Il serait tout de même intéressant de s'appuyer sur l'analyse de l'administration pour identifier des éventuels effets contraires d'autres réalités touchant la «clé élèves». La dégressivité de rentrées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles du fait de cette «clé élèves» n'implique-t-elle pas qu'il faudrait aller négocier cette dernière?

Je n'ai pas davantage d'éléments que ceux que vous donnez. Néanmoins, je pense qu'avoir une vue globale des effets des différentes mesures et réalités en Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, c'est l'une des rares fois où j'ai reçu une réponse aussi complète.

L'absentéisme, surtout chez les plus petits, et l'application du respect de l'obligation scolaire constituent des éléments qui doivent être surveillés de près. Nous suivrons la manière dont la mise en œuvre sera effectuée.

(Mme Stéphanie Cortisse, présidente, reprend la présidence)

7.5 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Quel protocole pour faire face à la suspicion d'abus sexuels au sein des écoles?»

7.6 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Procédures en cas de plainte ou d'ouverture d'une instruction pour maltraitance physique et/ou psychologique sur des enfants»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, le 6 février dernier, le journal «*Le Soir*» a révélé que les parents d'un élève de cinq ans avaient déposé plainte contre un enseignant qui aurait abusé de leur enfant. Les faits se sont déroulés dans une école du Brabant flamand, une école qui est à présent dans la tourmente.

Cette actualité tragique, même si elle ne concerne pas directement l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, me préoccupe. Un tel drame pourrait survenir dans n'importe quelle Communauté.

Ainsi, sur notre territoire, vers qui se tourner si un parent suspecte que son enfant est victime d'un abus sexuel? Existe-t-il des alternatives préalables au dépôt de plainte? Que doit faire précisément la direction d'école ou le membre de l'équipe pédagogique qui serait au courant de faits de cette nature? Comment agir? Qui informer?

Ce sont autant de questions qui nécessitent des réponses claires. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles propose certains outils aux écoles, notamment à travers les équipes mobiles, toutes ne se sentent pas suffisamment armées pour faire face à de telles situations.

Aussi, le gouvernement compte-t-il travailler sur cette problématique en proposant aux écoles un protocole précis et transparent leur permettant de savoir quelle procédure suivre si des faits d'abus sexuels sont suspectés? Si oui, quand est-ce que ce protocole pourrait être communiqué aux écoles et aux parents?

Par ailleurs, le décret du 5 octobre 2023 relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française ne spécifie pas de structure ou de protocole détaillé pour la surveillance ou l'interdiction de ces violences. Avez-vous déjà reçu des retours quant à son application?

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, votre homologue flamande, la ministre Zuhail Demir, a été interpellée au Parlement flamand au sujet d'une affaire d'attouchements allégués sur une élève de l'enseignement maternel dans une école flamande de la périphérie bruxelloise. La ministre a regretté, dans sa réponse, que les directions d'écoles soient peu outillées et plutôt démunies pour réagir à de telles situations.

Récemment, une école fondamentale de la ville de Liège a été secouée par la condamnation à 15 ans de réclusion d'un surveillant de garderie pour des faits d'attouchements sur des enfants de maternelle.

Il est essentiel que les parents qui confient leurs enfants aux établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient assurés que des règles strictes

président aux engagements des personnels, notamment dans les garderies, et que des procédures transparentes existent en cas de plainte, voire d'ouverture d'une instruction pour toute forme de maltraitance physique ou psychologique, et ce, pour protéger les enfants.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance prévoit que toute personne responsable d'un service, d'une institution ou d'une association, peut demander à tout intervenant de lui produire à tout moment un extrait de casier judiciaire exempt de condamnation ou de mesure d'internement pour les faits de mœurs accomplis sur un mineur de moins de seize ans ou impliquant sa participation.

Ce décret prévoit également la sensibilisation et la formation des professionnels et des intervenants sur le thème de la maltraitance des enfants. Ces formations portent sur l'identification des signes de risques, les éléments contextuels, les symptômes de maltraitance et l'instauration d'une réaction en vue d'apporter aide et protection à l'enfant et sur le rôle de l'intervenant compte tenu de son identité professionnelle.

Le décret du 5 octobre 2023 dispose par ailleurs que tout intervenant en milieu scolaire s'abstient de toute forme de violence physique ou psychique à l'égard des élèves. Outre cette déclaration de principe, essentielle bien sûr, le décret ne prévoit toutefois pas de mesure de formation ou de sensibilisation des personnels des écoles et des autres publics visés.

Madame la Ministre, concernant l'application du décret du 12 mai 2004, la demande de casier judiciaire est-elle automatique lors d'un engagement dans une école? Dans la négative, cela ne devrait-il pas être le cas?

Les organismes de formation des écoles, comme les instituts de formation professionnelle continue (IFPC) et les organismes de formation des réseaux, proposent-ils des formations destinées aux directions et équipes éducatives pour les sensibiliser aux phénomènes de maltraitance et leur donner les outils pour y réagir adéquatement?

Outre la demande possible d'extrait du casier judiciaire, quelles sont les règles d'application pour l'engagement et le suivi du personnel des établissements scolaires et des garderies? Sont-elles uniformes pour tous les réseaux d'enseignement ou chaque réseau est-il libre d'instaurer sa propre réglementation?

Des procédures standardisées existent-elles en cas de plainte, voire d'ouverture d'une instruction, pour toute forme de maltraitance physique ou psychologique concernant des enfants dans le cadre scolaire ou extrascolaire, pour soutenir les directions dans la gestion en interne de la situation ainsi que dans la communication vers les parents, voire le grand public?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames les Députées, je suis bien consciente de la nécessité d'avoir une gestion efficace des situations de maltraitance. Plusieurs dispositifs ont été organisés pour accompagner les directions dans la gestion interne des plaintes.

Dans les programmes de formation professionnelle continue de l'IFPC, des fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), des formations abordent la problématique de la maltraitance. Par exemple, l'IFPC propose une formation continue prise en charge par Yapaka et intitulée «Protection et prévention de la maltraitance des enfants». Cette formation est destinée aux directions, aux enseignants, aux éducateurs et aux agents PMS et vise à cibler la notion de prévention à l'école, à développer les outils permettant d'identifier les risques et à réaliser une analyse de risque à partir de situations concrètes afin de mettre en place des procédures efficaces et d'échanger des pistes d'actions. D'autres formations sont aussi proposées par les organismes des différents réseaux, notamment pour les agents PMS qui jouent un rôle crucial pour le personnel de l'école.

Les établissements sont encouragés à mettre en œuvre des circuits de signalement interne qui soient clairs et à coopérer étroitement avec les autorités compétentes, comme les services de police, la justice ou encore le secteur de la protection de l'enfance, et ce, dès la survenue d'un accident. Ils doivent également suivre des recommandations pour assurer une communication appropriée avec les parents et, le cas échéant, avec le grand public, tout en respectant des obligations de confidentialité et de protection des droits de chacun. Chaque établissement dispose d'une procédure spécifique pour gérer les cas d'abus sexuels et il est essentiel qu'elle soit suivie rigoureusement.

Une approche pluridisciplinaire, de même qu'une bonne coordination entre les différents acteurs, sont cruciales pour assurer une aide optimale aux jeunes victimes. Les directions doivent signaler immédiatement les faits aux autorités compétentes, prendre des mesures pour garantir la sécurité et le bien-être de l'élève à l'école et collaborer de façon étroite avec les services sociaux pour leur fournir, ainsi qu'à la famille, le soutien nécessaire.

Les parents peuvent en plus se tourner vers l'équipe SOS enfants qui est spécialisée dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitements, y compris les abus sexuels. Ses membres offrent un soutien médical, psychologique et social. Il y a également une ligne d'assistance gratuite, le 1712, qui est disponible pour discuter de situations problématiques de façon confidentielle et pour obtenir des conseils. Autrement, les parents peuvent se tourner vers le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS).

En ce qui concerne les membres du personnel qui encadrent les élèves, les dispositions statutaires prévoient que chaque membre doit fournir à son pouvoir

organisateur un extrait de casier judiciaire «modèle 2» vierge et datant de moins de six mois. Plus précisément, il s'agit du modèle destiné à l'exercice d'une activité relevant de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement des mineurs, conformément à l'article 596, § 2, du Code d'instruction criminelle. Cet extrait de casier judiciaire doit être présenté par le membre du personnel lors de sa prise de fonction, de sa reprise de fonction au sein du même ou d'un autre pouvoir organisateur s'il n'a plus exercé ses fonctions depuis six mois ou lorsqu'il acquiert la qualité de définitif. Ces principes s'appliquent à tous les réseaux d'enseignement et à toutes les catégories de personnel.

Bien que nous souhaitions éviter cette situation, lorsque mon administration est informée d'une procédure ou décision pénale concernant un membre du personnel de l'enseignement par les autorités judiciaires compétentes, elle transmet les informations au pouvoir organisateur concerné. Celui-ci peut, conformément au texte statutaire, suspendre préventivement le membre du personnel, qu'il soit temporaire ou définitif. Cette suspension administrative permet d'éloigner temporairement un membre du personnel dont les actions pourraient nuire à l'intérêt du service ou de l'enseignement sans toutefois préjuger de sa culpabilité. Dans les cas graves, cette mesure protège la santé physique et morale des enfants sur la responsabilité du personnel concerné.

Le décret du 5 octobre 2023 n'a pas vocation à établir un protocole détaillé pour la surveillance ou l'interdiction des violences. Cependant, il vise à aider la Belgique à se conformer aux recommandations d'instances internationales qui demandent depuis vingt ans d'adopter des textes interdisant toute violence éducative envers les enfants, en l'occurrence dans des structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce texte cible des violences physiques, psychiques ou verbales. Il s'applique aux enseignants, moniteurs, éducateurs et autres intervenants dans les écoles, crèches, services d'aide à la jeunesse, clubs sportifs, etc. Cette interdiction de violence doit désormais figurer en toutes lettres dans les conditions d'autorisation, d'agrément ou de subventionnement de toutes les institutions qui accueillent des enfants ou s'adressent à eux.

Nous mettons tout en œuvre pour protéger tous les élèves contre toutes les formes de violences et mauvais traitements, conformément à l'article 19 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Nous avons la volonté commune de protéger nos enfants et l'école doit être un milieu sanctuarisé. Au-delà de la prise en charge des enfants, les équipes pédagogiques sont parfois touchées et il nous revient que les équipes mobiles ne sont pas suffisamment formées à cette problématique. Il serait rassurant d'établir un cadre, car le mécanisme de surveillance ou de veille active doit être maintenu.

Madame la Ministre, vous dites que les établissements connaissent les procédures, mais nous ignorons encore si le protocole est également connu des parents.

Mme Diana Nikolic (MR). – La prévention est évidemment la première étape. À cet égard, Madame la Ministre, vous avez évoqué, entre autres, l’obligation de demander un extrait du casier judiciaire à toute personne exerçant dans l’enseignement, et ce, sur l’ensemble du territoire.

J’ai noté que les procédures de signalement, d’accompagnement et d’information des parents étaient propres à chaque école, ce qui est compréhensible. Il est dès lors difficile de se faire une idée de ce qui se passe réellement sur l’ensemble du territoire. J’ai relevé positivement l’obligation pour tout un chacun de communiquer tout fait ou signalement. Je vous adresserai une question écrite pour savoir si votre administration a des informations sur les faits et signalements rapportés de ces dernières années.

7.7 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Proximité de certaines écoles avec la mouvance des Frères musulmans»

Mme Véronique Durenne (MR). – La France a récemment fermé deux écoles privées musulmanes: le lycée Averroès à Lille et le groupe scolaire Al-Kindi à Lyon. Elles l’ont été sur décision de l’État à cause de leur proximité avec la mouvance des Frères musulmans et pour atteinte aux valeurs de la République. Derrière ces motifs, il est question de laïcité floutée, d’antisémitisme latent et de proximité avec une organisation dont est issu le mouvement terroriste Hamas.

En raison de cette actualité, je m’inquiète pour la neutralité dont doit faire preuve notre enseignement. Chaque fois qu’une sanction est prise en France, les sanctionnés se replient en Belgique. Ainsi, après que le soi-disant Collectif contre l’islamophobie en France a été dissous dans l’Hexagone pour son rôle controversé à la suite de la mort de Samuel Paty, il s’est reconstitué à Bruxelles sous le nom de Collectif contre l’islamophobie en Europe (CCIE).

Ma crainte est de voir des professeurs et éducateurs de ces écoles «hors contrat» venir en Belgique, animés du même esprit: discrimination envers les filles, promotion du djihad violent, diffusion d’ouvrages radicaux dans les bibliothèques des écoles, promotion de la peine de mort pour apostasie, ségrégation des sexes...

Des faits de cette nature ont-ils été portés à votre connaissance? Le cas échéant, par quel public: des directions, des enseignants, des parents ou même des élèves? Par quel canal? Des outils d’évaluation permettant d’objectiver une proximité de membres du personnel avec des groupes radicalisés existent-ils? Disposez-vous de moyens légaux pour agir si une telle situation devait se présenter? Des contacts avec le ministère de l’Intérieur sont-ils prévus à ce sujet?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement de promotion sociale. – En Belgique, le principe

de neutralité garant, dans nos écoles, du respect du système démocratique, des libertés fondamentales et des droits de l'homme se distingue du principe de laïcité qui a cours dans le système scolaire français, qui compte de nombreuses écoles privées. La situation n'est donc pas tout à fait la même que chez nous. Toutefois, il est avéré que des cas de radicalisation se produisent dans nos écoles et peuvent mener à de la violence. Nous ne pouvons pas non plus exclure une proximité avec des organisations terroristes et le risque d'antisémitisme latent évoqué dans votre question, Madame la Députée.

Un rapport de la Sûreté de l'État de 2021 faisait état d'une augmentation du radicalisme et de l'extrémisme violent parmi nos jeunes. Depuis mon entrée en fonction, je suis très sensible à ces dérives sociétales. Plusieurs initiatives ont été prises afin de prévenir ces phénomènes. Des réunions et des contacts ont eu lieu avec des représentants de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), de la Commission permanente de la police locale (CPPL), de la Sûreté de l'État, du cabinet de la ministre flamande de l'Éducation, Mme Zuhail Demir, et du Service général de l'inspection (SGI). J'ai aussi rencontré des responsables du groupe Les Universalistes, un regroupement de professeurs qui ont organisé à l'Université libre de Bruxelles (ULB) un colloque intitulé «*Paroles de profs*», auquel j'ai assisté il y a deux semaines. J'y ai entendu des témoignages particulièrement troublants de professeurs.

Le travail que je viens d'évoquer est réalisé avec les équipes mobiles de l'enseignement de notre Fédération, qui interviennent pour aider les écoles à cet égard. En cas de problème, ces équipes peuvent être envoyées sur le terrain pour travailler de façon individuelle ou avec toute la classe. Une table ronde a aussi été programmée à mon initiative avec les acteurs de l'enseignement pour aborder l'évaluation actuelle de la menace et l'aide qui peut être apportée par les services de police et les équipes mobiles de l'enseignement. Nous travaillons également à clarifier le cadre de la neutralité et comptons relancer la mission du SGI dans nos écoles pour vérifier le respect du principe de neutralité dans les écoles officielles organisées et subventionnées par la Communauté française, ainsi que dans les écoles libres non confessionnelles adhérant à ce principe.

Parallèlement, un avant-projet de décret sur l'interdiction du port de signes convictionnels pour les membres du personnel de l'enseignement officiel est en cours d'élaboration, comme le prévoit notre feuille de route gouvernementale. De plus, une réactualisation de la circulaire 6036 du 26 janvier 2017 relative à la prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires sera prochainement diffusée. Cette mise à jour vise à en faire un outil concret pour les établissements scolaires afin de faire face aux situations de polarisation, d'extrémisme ou de radicalisme violent. J'ai également demandé de réactiver la formation «amok» destinée aux directions d'écoles et dispensée par la police et les équipes mobiles pour faire face à une agression par un ou plusieurs auteurs armés. En outre, en collaboration avec la Direction «Citoyenneté, mémoire et

démocratie» (CiMédé), une formation est prévue pour sensibiliser et outiller les enseignants à comprendre les mécanismes des extrémismes et des mouvements idéologiques et proposer des stratégies pédagogiques favorisant le dialogue.

Enfin, en cas de non-respect des dispositifs légaux par les membres du personnel, il est de la responsabilité des pouvoirs organisateurs de prendre les mesures qui s'imposent, qui pourraient aboutir à des sanctions disciplinaires. Madame la Députée, je pense que ce panel de mesures est de nature à faire face au risque évoqué dans votre question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Il y a malheureusement des cas de radicalisation qui peuvent mener à la violence dans certaines de nos écoles. J'ai bien pris note du panel de mesures pour faire face à une telle situation. Madame la Ministre, je vois votre détermination et votre sensibilisation à la thématique. L'école doit être un milieu d'apprentissage et de liberté dans le respect des valeurs fondamentales et cela doit être protégé de toute influence philosophique ou religieuse. L'école doit être ce lieu de neutralité et de cohésion sociale.

7.8 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Coûts de l'accord Arizona sur le travail étudiant en matière de décrochage scolaire et de redoublement»

M. Ersel Kaynak (PS). – L'accord de gouvernement de la nouvelle coalition fédérale prévoit que «l'augmentation de la limitation du travail étudiant dans le droit du travail et la Sécurité sociale à un maximum de 650 heures devient permanente. L'âge pour le travail étudiant sera fixé à 15 ans». D'autres mesures sont encore prévues pour favoriser le travail étudiant, comme l'augmentation du plafond fiscal. Des études révèlent pourtant une corrélation entre l'activité rémunérée des étudiants et le décrochage ou l'échec scolaire.

Madame la Ministre, quel est l'état de la littérature à ce sujet en Belgique francophone? Confirme-t-elle un risque accru de décrochage ou de redoublement pour les élèves travailleurs? Des balises ne devraient-elles pas être définies au niveau fédéral pour garantir que la scolarité des élèves jobistes puisse être suivie sereinement? Initiez-vous des démarches en ce sens? Dans les colonnes du «*Le Soir*» du 8 février dernier, vous avez déclaré être «inquiète pour le secondaire» dans la mesure où «l'adolescence est parfois compliquée». Vous indiquiez avoir «de grandes craintes pour les jeunes qui décrochent».

Les intentions du gouvernement Arizona concernant le travail étudiant sont-elles de nature à vous rassurer? La mise en œuvre du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, adopté durant la précédente législature, serait-elle de nature à vous apaiser? Le fait de maintenir le phasage d'entrée en vigueur de ce dispositif, en commençant par le niveau de l'enseignement secondaire, vous permettrait-il d'entrevoir des perspectives plus sereines concernant l'avenir de nos jeunes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, il est très clair que le travail étudiant ne doit pas empiéter sur les études des jeunes et que l'enseignement, les apprentissages et l'éducation doivent rester leurs pré-occupations premières. Le travail des jeunes dont il est question ici se fait exclusivement sous des conditions strictes et avec des protections spécifiques. La législation belge vise justement à protéger les jeunes travailleurs. Cette mesure n'a pas d'autre objectif que de rendre les jeunes plus indépendants et responsables, de leur permettre petit à petit de s'autonomiser et, le cas échéant, de s'immerger dans certains secteurs professionnels.

Le travail étudiant offre une première expérience professionnelle précieuse. Si, tout comme moi j'imagine, vous avez effectué un travail lorsque vous avez été étudiant, vous avez probablement pu prendre conscience de ce caractère très formateur. Les compétences acquises complètent celles de notre système éducatif et les réseaux professionnels que nos jeunes créent sont bénéfiques. Plusieurs études démontrent que les jeunes éprouvent de la satisfaction et de l'autonomie, apprécient la possibilité de participer à la société et apprennent à mieux gérer leurs finances personnelles et à épargner. C'est évidemment la voie de l'autonomisation qui est visée ici. Ils parlent aussi d'acquis de l'expérience, de connaissances et de codes qui leur permettent de s'assurer une insertion plus stable et durable sur le marché du travail. Ils apprennent à améliorer leurs compétences en gestion du temps, et un bon équilibre entre travail et études améliore la confiance en soi et donne un sentiment d'accomplissement.

Il est important de noter qu'il n'y a pas de relation exclusive et immédiate entre le fait qu'un élève travaille et le fait qu'il décroche de ses études, et c'est heureux. Comme pour toute tranche d'âge, un travail excessif peut réduire le temps disponible, non seulement pour les études, mais également pour la vie de famille et les loisirs. Pour conclure, je souhaite que, grâce à ces possibilités, nous envoyions comme message aux jeunes que nous avons confiance en eux et en leur capacité à se construire tout en construisant la société de demain.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, nous sommes bien conscients que le travail étudiant peut aider certains étudiants et familles et est une approche intéressante du monde du travail en tant que première expérience. J'ai moi-même exercé différents jobs étudiants lors de mon parcours scolaire. Nous craignons cependant que plusieurs mesures du gouvernement Arizona accentuent le risque d'échec scolaire chez certains. Nous sommes d'autant plus inquiets que vous avez annoncé vouloir reporter la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire en commençant par l'enseignement primaire.

Malheureusement, certains étudiants n'ont d'autre choix que d'avoir un travail de jobiste pour des raisons économiques. Nous sommes confrontés à une double fragilité économique et scolaire. Les inégalités scolaires sont trop souvent

corrélées avec des inégalités socioéconomiques. Malheureusement, la conjonction des différentes mesures annoncées n'offre pas des perspectives rassurantes pour gommer ces disparités.

7.9 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Mesures compensatrices sur le corps enseignant à la suite de la réforme des pensions prévue dans l'accord définitif du gouvernement fédéral»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, nous avons pu découvrir l'accord définitif du gouvernement fédéral et prendre connaissance de la Déclaration du gouvernement qui s'en est suivie. Nous souhaiterions dès lors savoir si une analyse plus fine a été menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mesurer l'impact de ces réformes sur le niveau de pension des enseignants. Cela risque en effet d'affecter directement la carrière et l'attractivité de ce métier.

À la suite des dernières mesures négociées au fédéral, vous en aviez identifié trois susceptibles d'impacter le corps enseignant: la suppression des temps pleins de fin de carrière, la suppression du coefficient préférentiel et le calcul des pensions désormais effectué sur l'ensemble de la carrière – et non plus sur les dix dernières années.

Pouvez-vous nous préciser ce qu'il faut entendre derrière le principe de droits acquis? Avez-vous pu estimer la perte financière de chacune de ces mesures pour un enseignant «type» qui les subirait pleinement? Toutes les analyses convergent, en effet, pour souligner que les enseignants devront à l'avenir travailler plusieurs années de plus pour avoir une carrière complète, et ce, pour une pension qui sera inférieure de plusieurs centaines d'euros par mois. Votre parti a fait ce choix au niveau fédéral et il importe maintenant d'en objectiver précisément les conséquences pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est non seulement essentiel pour les enseignants, mais c'est aussi fondamental pour guider vos politiques, car, si nous y ajoutons la suppression du statut que vous avez mise à l'agenda, la mesure fédérale risque de diminuer encore l'attractivité du métier d'enseignant et de creuser la pénurie. Dans un métier où les rémunérations n'atteignent pas un niveau très élevé, si tous les autres avantages sont détruits, nous nous exposons au risque de ne plus attirer beaucoup de candidats. Si vous voulez maintenir l'attractivité du métier, vous allez impérativement devoir agir et le faire en premier lieu en augmentant les salaires.

Dès lors, où en est la revalorisation des barèmes de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE)? Les enseignants déjà en fonction pourront-ils eux aussi profiter d'une revalorisation significative? Quelles sont les pistes concrètes pour l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les enseignants, qui se révélera d'autant plus pertinent avec cette réforme? Enfin, les absences des enseignants pour maladie de longue durée augmentent en fin de carrière, à cause de la pénibilité du métier. L'allongement des carrières va amplifier ce

phénomène. Cette réforme des pensions vous incitera-t-elle à proposer plus rapidement de nouveaux dispositifs d'aménagement des fins de carrière? Un assouplissement de votre trajectoire budgétaire pour tenir compte de ces impacts et de leurs coûts est-il prévu?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, lors de la précédente réunion de notre commission, j'ai souligné les différents effets que les mesures de l'accord du gouvernement Arizona pourraient avoir sur la durée et le montant de la pension des enseignants. J'ai également pointé le passage de l'accord du gouvernement fédéral mentionnant le fait que «le maintien des droits acquis restera essentiel». Une transition progressive sera garantie pour toutes les personnes concernées. Nous laissons le soin au gouvernement fédéral de préciser les modalités de mise en œuvre permettant le maintien des droits acquis et la transition progressive de toutes les mesures.

Certaines mesures sont déjà reprises dans l'accord du gouvernement. Ainsi, pour la fin des tantièmes préférentiels, l'accord prévoit que toutes les années prestées avant 2027 bénéficieront toujours du tantième préférentiel. De plus l'accord prévoit une réelle progressivité des mesures, notamment pour le calcul de la pension des fonctionnaires sur la base de leur traitement tout au long de leur carrière, mais elles ne prendront leur plein effet qu'en 2062. Outre ces modalités de mise en œuvre, le gouvernement fédéral fait également mention d'un budget dédié à des mesures transitoires pour des personnes proches de la mise à la retraite.

Quant au calcul des effets de la réforme des pensions sur un enseignant type ou sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons demandé à l'administration d'estimer les conséquences budgétaires des différentes mesures ainsi que leurs effets cumulés. Il s'agit toutefois d'un exercice compliqué dans la mesure où tous les détails des mesures ne sont pas encore connus. Cela ne sera le cas qu'au moment où les projets de loi seront prêts à être examinés.

Vous faites le lien entre la réforme des pensions et une perte de l'attractivité du métier d'enseignant. La seule solution que vous entrevoyez pour y remédier est d'augmenter les salaires. Certes, nous étudions la possibilité d'une revalorisation salariale au profit des étudiants issus de la RFIE ainsi que de certaines directions, et ce, dans un cadre budgétaire soutenable. Cela fera l'objet de discussions spécifiques des groupes de travail chargés de définir des mesures de lutte contre la pénurie, et qui rassembleront les partenaires sociaux.

Cependant, nous pensons que la question de l'attractivité du métier d'enseignant va au-delà de la question salariale. Nous soumettrons aux groupes de travail une série de mesures relatives à la discussion pour rendre la carrière des enseignants plus évolutive, aménager les débuts et fins de carrière ou encore analyser des innovations pédagogiques susceptibles d'améliorer les conditions de travail. Nous

travaillons aussi sur des mesures destinées à renforcer le respect dû aux enseignants et donner ainsi un suivi à l'enquête sur le baromètre du respect.

Enfin, en ce qui concerne la création d'un deuxième pilier de pension, l'accord du gouvernement fédéral prévoit de l'imposer à la fois pour les agents contractuels de la fonction publique et pour les agents statutaires, dont les enseignants, dans un délai dépassant la législature. Les travaux d'étude sur les modalités d'implantation de ce second pilier débiteront dans les semaines à venir. L'ensemble de ces éléments devra s'entendre dans un cadre budgétaire soutenable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade et selon les éléments de l'accord du gouvernement fédéral, il n'y a pas encore de discussion sur une potentielle remise en question de notre trajectoire budgétaire.

M. Ersel Kaynak (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse et particulièrement pour ceux concernant les droits acquis sur lesquels vous êtes rassurante. Sans vouloir limiter l'attractivité de la carrière des enseignants à une question salariale, il s'agit tout de même d'un élément important qui peut être une opportunité pour les jeunes de choisir ce métier à partir du moment où d'autres avantages sont supprimés.

Pour cette raison, nous avons insisté sur les mesures qui ont déjà été annoncées et qui font actuellement l'objet de discussions en groupes de travail, comme la suppression des statuts, la mise sur pied d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD) et les mesures touchant les pensions prévues par le gouvernement Arizona. Citons aussi les mesures touchant la pénurie et l'engagement de nouveaux membres du personnel, l'allongement de la formation initiale des enseignants et la décision de créer un nouveau barème correspondant. Nous pensons effectivement que la revalorisation du traitement des enseignants est un élément important qui contribue à améliorer l'attractivité de la profession. Nous sommes conscients que ce n'est pas le seul élément, mais nous pensons que le gouvernement doit également travailler sur cet aspect-là.

7.10 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire au sein du Plan pour la reprise et la résilience et versement des fonds européens y dédiés»

M. Ersel Kaynak (PS). – Dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) financé par l'Union européenne, la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie de plusieurs centaines de millions d'euros destinés à soutenir une dizaine de projets prioritaires, dont le nouveau dispositif de lutte contre le décrochage scolaire.

Un groupe de travail relatif au Plan de relance européen devait être mis sur pied dans le courant du mois de janvier et l'ordre du jour de la séance du 7 février 2025 du gouvernement comprenait un point 5 intitulé «*Plan national pour la reprise et la résilience. État des lieux des mises en œuvre, proposition d'actions et échéanciers*».

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les missions exactes de ce groupe de travail? A-t-il dressé un état des lieux? Si oui, quelles en sont les conclusions concernant le projet de lutte contre le décrochage scolaire?

Les financements du PRR sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs et de jalons précis et les versements ne sont effectués qu'en fonction de l'avancée effective des projets. Le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire a été adopté le 16 mai 2024 et devait être mis en œuvre dans l'enseignement secondaire à la rentrée scolaire 2025-2026. Cependant, vous semblez souhaiter le postposer à la rentrée 2026-2027 et commencer par le mettre en œuvre dans l'enseignement fondamental. Cette décision risque-t-elle de mettre à mal le versement des fonds européens?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, le PRR de la Belgique alloue en effet un budget conséquent de 400 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir plusieurs projets prioritaires, dont la lutte contre le décrochage scolaire. Le point du gouvernement que vous soulevez a permis de prendre acte de l'état d'avancement des différents jalons liés aux différents projets retenus, y compris l'évaluation des risques de chacun des projets, en tenant compte des exigences du *Recovery and Resilience Facility* (RRF).

Les financements européens sont conditionnés au respect de délais et d'objectifs. Des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect. La demande des opérateurs de terrain de reporter la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire à la rentrée 2026-2027 présente donc effectivement des risques en termes de non-respect des jalons négociés. Le plan initial prévoyait sa mise en œuvre dans l'enseignement secondaire dès 2025-2026.

Néanmoins, des amendements demeurent envisageables pour ajuster les projets en fonction des réalités de terrain. Toutes les composantes d'un projet peuvent être modifiées sous réserve de conditions strictes, notamment en raison de circonstances objectives. Soyez assuré que, pour minimiser ces risques, mon cabinet travaille de concert avec mon administration et la Cellule opérationnelle du changement (COC), et ce, depuis plusieurs semaines. Nous négocierons prochainement l'ajustement des jalons et des objectifs avec la Commission européenne. Nous démontrerons la plus-value de ce changement de stratégie en termes de résultats et nous proposerons un plan de rattrapage respectant les échéances globales du PRR.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, tant mieux si vous négociez pour minimiser l'ampleur d'éventuels impacts. Je regrette néanmoins que vous envisagiez le report de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. En effet, les besoins sont urgents, et ce, encore davantage depuis la crise sanitaire.

Par ailleurs, nous craignons que rien ne soit fait dans l'intervalle. C'est pourquoi, même si j'entends bien que ce report soit justifié par la demande des acteurs de terrain, nous sommes inquiets pour l'avenir des jeunes en décrochage qui ne bénéficieront pas de ce dispositif. À notre sens, il y a certainement d'autres pistes de solution à explorer.

7.11 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Violence envers les enseignants»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Dans les colonnes du journal *«La Dernière Heure»*, j'ai lu le témoignage d'Alexandra, une institutrice en langues: «Je me suis fait mordre, gifler et pincer par une enfant de 7 ans parce qu'elle n'était pas d'accord avec la remarque que je lui ai faite». Les incidents de ce type sont malheureusement de plus en plus fréquents dans les écoles. Les enseignants sont victimes de pressions, tant morales que physiques, exercées par leurs élèves.

L'article de *«La Dernière Heure»* rapporte également que cette situation se traduit par un nombre croissant d'enseignants souscrivant à des assurances complémentaires pour se protéger contre les violences et agressions dont ils sont victimes à l'école ou en dehors. En 2023, 43 000 enseignants avaient souscrit à cette assurance, soit 2 000 de plus qu'en 2019.

Depuis la rentrée scolaire, je reçois de nombreux témoignages d'enseignants qui doivent faire face à un manque de respect de la part d'élèves ou de parents. Leur autorité est remise en cause; ils sont victimes de violences verbales, voire physiques, et ils en arrivent parfois à s'autocensurer en classe.

Le MR s'est toujours montré intransigeant envers les violences exercées contre les enseignants. La position du parti est claire: tolérance zéro. C'est pourquoi, Madame la Ministre, vous avez déjà multiplié les actions. Je songe notamment au *«Baromètre du respect»* que vous avez lancé au mois d'octobre. Il s'agit d'un sondage destiné aux 130 000 enseignants de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale (EPS) et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sondage doit objectiver la situation sur le terrain et permettre de mieux cerner les relations des enseignants avec les élèves et les parents d'élèves, ainsi qu'avec leurs collègues et leur hiérarchie. Cet outil est une avancée, car, à ce jour, aucune statistique officielle n'existe pour quantifier ce phénomène. Or, celui-ci touche des enseignants au quotidien. Le récent témoignage, publiée dans *«La Dernière Heure»* nous rappelle l'urgence de la situation.

Il est impératif de sensibiliser les familles au respect indispensable envers les enseignants et tous les membres du personnel éducatif. À cet égard, vous prévoyez de rédiger un nouveau contrat entre l'école et la société. Ce contrat sera intégré au règlement d'ordre intérieur (ROI) des écoles et mettra en avant les valeurs de

l'effort, du travail, du mérite, du plaisir d'apprendre, ainsi que du respect des autres et des règles de la vie en communauté.

Enfin, un numéro vert a été instauré afin d'écouter tous les enseignants témoins ou victimes de faits de harcèlement, de violence et de pressions menant à l'autocensure. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, et garantit l'anonymat des enseignants.

Madame la Ministre, constatez-vous une augmentation du nombre de professeurs victimes de violences de la part de leurs élèves? De quelles données disposons-nous à ce sujet? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour tenter d'éradiquer ces violences? Que prévoit votre nouveau contrat entre l'école et la société? Quelles sanctions un élève encourt-il en cas de violences physiques contre l'un de ses professeurs? Combien d'enseignants ont-ils déjà fait appel au nouveau numéro vert? Quelles sont les suites données à leurs appels?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, j'ai créé le «*Baromètre du respect*» à la suite de diverses rencontres avec des enseignants qui m'ont interpellée sur le manque de respect et les violences physiques ou psychologiques qu'ils ont subies de la part d'un élève, d'un membre de la famille d'un élève ou d'un membre de leur hiérarchie. Certains m'ont également rapporté des faits d'autocensure. Des intimidations ou des pressions poussent ainsi parfois des professeurs à ne plus enseigner une réalité scientifique.

Le but du «*Baromètre du respect*» est d'objectiver la situation, qui semble s'aggraver. La notion de tolérance zéro prônée par le MR et reprise dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) nécessite une analyse du problème pour prendre des sanctions proportionnées.

Une gradation dans les sanctions, qu'elles soient liées à un manque de respect ou non, est à instaurer. À ce jour, si un jeune commet un acte jugé grave ou un cumul de faits disciplinaires, il peut faire l'objet d'une exclusion définitive. Toutefois, même si le centre PMS est associé, conformément au décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions»), le jeune en fin de processus est trop souvent exclu et envoyé dans une autre école du même réseau, et ce, en toute discrétion, sans transfert de son dossier disciplinaire ni explication, mais surtout sans aucune obligation d'aide ou de suivi. Au mieux, des conseils d'accompagnement sont prodigués, mais ils restent non contraignants. Le «*Baromètre du respect*» veut précisément s'attaquer à ce problème, mettre à jour des tendances et proposer des solutions à ce suivi tout à fait insuffisant.

Il faudra associer à la réflexion l'ensemble des acteurs de l'école, dont les directions, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les

associations de parents. Il est important de responsabiliser ces dernières aux éventuels problèmes disciplinaires. Nous souhaitons notamment rédiger un nouveau contrat entre l'école et la société. Ce contrat pourrait prévoir l'inscription, dans le ROI, des droits et des devoirs de l'école en termes d'apprentissage, mais aussi des droits et des devoirs des parents. Il leur appartient, par exemple, d'amener leur enfant à l'heure. En Flandre, une telle formalisation existe dans le ROI.

Il y a lieu de rendre encore plus performant le numéro vert existant pour l'orientation du suivi des demandes. Il faudra avant tout mieux former les interlocuteurs à l'écoute, afin que les enseignants parlent plus ouvertement de leurs difficultés.

Pour conclure, je dirai que, si le jeune entend souvent qu'il a des droits, il y a lieu de lui rappeler qu'il a aussi des devoirs.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, votre approche est intéressante. Je retiens qu'il s'agit d'améliorer le suivi prévu dans le décret «Missions», qui est actuellement insuffisant, et de tenir compte des enseignements du «*Baromètre du respect*».

Nous attendons impatiemment les résultats de ce sondage et les actions que vous mènerez dans le but de valoriser la notion de respect et de rendre plus harmonieuses les relations entre les enseignants, les élèves et les parents.

Il est essentiel de valoriser le métier d'enseignant, qui n'est pas toujours facile, et d'assurer aux professeurs de bonnes conditions de travail.

7.12 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Lutte contre les assuétudes en milieu scolaire»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – M. Coppieters, votre collègue, Madame la Ministre, s'est récemment exprimé sur la consommation excessive d'alcool en Belgique. Il a mentionné sa volonté de relever l'âge légal pour la consommation de bière et de vin à 18 ans alors qu'il est actuellement fixé à 16 ans. Cette mesure vise à protéger la santé des élèves et à réduire les risques liés à une consommation précoce. En effet, les études montrent que, plus la consommation d'alcool commence tôt, plus les risques de dépendance et de conséquences négatives sur la santé physique et mentale sont élevés. Or la simple interdiction ne suffit pas à endiguer ce phénomène. La consommation excessive d'alcool chez les élèves reste une réalité préoccupante, avec des conséquences sanitaires, sociales et scolaires bien documentées.

Selon une enquête *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC), l'interdit légal est transgressé par une proportion non négligeable d'élèves: entre un quart et un tiers d'entre eux a déjà consommé de l'alcool avant l'âge légal. Chaque semaine, un élève sur dix dans l'enseignement secondaire consomme de l'alcool.

Parmi ceux-ci, 13,3 % sont concernés par des épisodes de consommation excessive; la proportion qui dépasse même un élève sur cinq chez les 16 ans et plus.

Pour lutter contre ce phénomène, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé entre 2019 et 2024 un programme de prévention et de lutte contre les assuétudes. Ce programme permettait, par le biais d'un appel à projets, aux établissements intéressés de développer des actions sur les plans préventif et thérapeutique.

Quelles actions concrètes votre gouvernement entend-il déployer pour prévenir les assuétudes chez les élèves, l'alcoolisme en particulier? Quelles mesures existent-elles déjà dans les écoles? Au-delà du relèvement de l'âge légal, quelles actions seront menées pour renforcer la prévention en milieu scolaire? Quelle articulation sera faite entre les aspects préventifs et curatifs?

Quelles synergies seront-elles créées avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE)? Des campagnes d'information et des actions spécifiques, comme des interventions dans les établissements scolaires, sont-elles prévues?

Quelles sont les conclusions de l'évaluation de l'appel à projets? Quelle lecture en faites-vous? Le cas échéant, quelles améliorations seront-elles apportées au dispositif?

En ce qui concerne le chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence, quelles mesures sont prévues dans la feuille de route pour lutter contre les différentes assuétudes au sein des établissements scolaires?

(M. Ersel Kaynak, vice-président, reprend la présidence)

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Plusieurs dispositifs ont été développés cette année pour répondre à la problématique des assuétudes, en particulier de l'alcoolisme, et de l'explosion récente de la consommation de drogues dans les grandes villes.

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, une expérience pilote de prévention et de prise en charge des assuétudes en milieu scolaire a été organisée dès 2018, à travers divers appels à projets destinés aux écoles désireuses d'être accompagnées par un opérateur spécialisé dans la lutte contre les assuétudes. Entre 2018 et 2024, ces dispositifs ont impliqué l'affectation de référents «assuétudes» dans certaines écoles pour prévenir et pour prendre en charge la consommation des élèves, par des actions individuelles, groupées et institutionnelles, et, à terme, avec l'objectif de rendre les écoles autonomes. Ces appels à projets ont aussi mobilisé les tabacologues du service tabagique et de cannabis pour accompagner les élèves demandeurs au sein des établissements d'enseignement secondaire sélectionnés, ainsi que des opérateurs spécialisés en prévention des assuétudes.

Le rapport d'évaluation de ces expériences pilotes, réalisé par le chantier n° 16 du Pacte, a été rendu en mars 2023. Il a mis en évidence plusieurs freins, notamment un taux de roulement très important des membres du personnel et un manque de communication entre les différents acteurs. Des leviers positifs y ont également été mis en exergue, comme la cohésion des équipes éducatives. La conclusion de ce rapport est sans équivoque: «En l'absence de données probantes permettant de démontrer l'atteinte des objectifs, il n'est pas possible de conclure à la pertinence d'une reconduction à court terme en l'état et avec les mêmes objectifs de ces appels à projets.»

En cohérence avec cette évaluation, le cabinet précédent n'a pas relancé l'expérience pilote pour l'année scolaire 2024-2025. À mon entrée en fonction et en adéquation avec les conclusions de cette même évaluation, j'ai décidé de ne pas prolonger l'expérience pilote. Les référents «assuétudes» ont terminé leur mission le 5 juillet 2024 et les coordinateurs ont terminé la leur le 23 août. Le dispositif a été clôturé et un courrier a été envoyé en septembre aux personnes concernées.

Cela ne signifie en aucun cas que j'estime qu'aucune action ne soit nécessaire. Durant la précédente législature, j'avais renforcé la charte sur les baptêmes étudiants, obligeant en particulier à ce qu'une personne sobre soit présente lors des activités de baptême. Nous avons également mis en avant des actions de prévention et organisé une journée de sensibilisation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur avec l'aide de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), à la suite du décès d'un étudiant en bizutage. Nous avons rappelé les risques que comportent les trous noirs à répétition induits par l'alcool et leurs conséquences sur des cerveaux en pleine maturation.

Afin de mieux structurer l'approche préventive, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les différents opérateurs, notamment les services PSE et les centres PMS, ainsi que les associations spécialisées. Il faudra travailler au maillage entre les acteurs internes et externes à l'école, à la mise sur pied d'un corpus commun de références sur les assuétudes et à la clarification des rôles de chacun.

Par ailleurs, dans le contexte de la régionalisation de la compétence de la santé, j'ai sollicité mon collègue Yves Coppieters afin que nous relevions ensemble les défis liés à la prévention des assuétudes en milieu scolaire. Je ferai de même avec son homologue bruxellois une fois le gouvernement installé. Une nouvelle réunion est ainsi prochainement planifiée pour approfondir ces discussions et envisager ensemble des pistes de collaboration entre nos compétences respectives pour mieux répondre aux besoins du terrain.

Enfin, nous pouvons aussi travailler à partir de la réalité de l'enseignement obligatoire. Il n'y a pas à proprement parler d'obligation scolaire de parler des assuétudes. Les écoles et les pouvoirs organisateurs sont libres d'organiser des séances d'information et une sensibilisation à ces thématiques. Toutefois, dans le tronc commun, en cinquième et sixième années primaires, le référentiel du cours

d'éducation physique et d'éducation à la santé impose notamment de connaître les conditions pour que la pratique de l'activité physique soit positive pour la santé et le bien-être, cela comprenant la lutte contre les assuétudes.

Par ailleurs, j'ai demandé qu'une réflexion soit lancée sur la possibilité d'introduire dans les référentiels une sensibilisation aux mécanismes de l'addiction, par exemple aux conséquences de la consommation de drogues sur le cerveau, en particulier celui des jeunes, dans les cours de sciences dans l'enseignement secondaire.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, cette problématique est véritablement importante. Je suis dès lors contente d'entendre que vous allez renforcer les collaborations entre les opérateurs et que vous allez vous-même jouer le rôle d'ensemblier par rapport à la coordination. C'est une bonne chose, de même que l'élargissement de la réflexion aux différents mécanismes de l'addiction. Il est en effet important que ces sujets soient débattus à l'école. Plus l'information circulera, plus on fera de la prévention sur les différentes assuétudes, mieux ce sera pour tout le monde.

7.13 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Surcharge administrative des centres PMS»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, il nous revient que des centres PMS rencontrent des difficultés liées à la surcharge administrative, notamment dans le cadre de l'encodage de leurs activités d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Avez-vous des contacts avec les acteurs du secteur à ce sujet? Quelles sont les difficultés rencontrées? Des solutions sont-elles déjà disponibles ou en cours d'élaboration afin de répondre à leurs préoccupations?

Il nous revient également que les formations permettant la labélisation des opérateurs EVRAS – en ce compris les agents des centres PMS – s'adressent prioritairement, voire uniquement, aux centres de planning familial. Or, d'une part, seules les fédérations de planning familial seraient agréées pour dispenser ces formations; les formations dispensées par l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) ne seraient pas dispensées par des opérateurs agréés et ne permettraient donc pas la labélisation. D'autre part, les agents des centres PMS sont en obligation de suivre *a minima* deux jours de formation continue, voire six pour les nouveaux agents. Confirmez-vous ces éléments? Est-il prévu d'enrichir l'offre de formations? Le cas échéant, dans quels délais? À défaut, des assouplissements sont-ils prévus pour relâcher la pression qui pèse sur les épaules des centres PMS, dont les agents sont par ailleurs déjà formés dans le cadre de leur formation initiale?

Enfin, je profite de mon intervention pour vous interroger sur l'évolution des travaux relatifs à la réforme des centres PMS. Où en sont-ils? Vous aviez exprimé votre volonté d'aboutir d'ici l'automne 2025. Confirmez-vous cette échéance? Des concertations se déroulent-elles avec les représentants du secteur? Quels sont

leurs retours? Quelles sont par ailleurs les orientations prises dans le cadre de ces discussions? Les conclusions issues des travaux participatifs menés en 2023 seront-elles intégrées au texte que vous soumettez au gouvernement?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, votre groupe attache comme moi une grande importance au fait que les enfants et les jeunes bénéficient d'animations EVRAS de qualité. Vous m'avez interrogée à plusieurs reprises sur ce sujet, me demandant les données dont nous disposons.

Nous collectons ces données auprès des opérateurs organisant des animations EVRAS, qu'il s'agisse des centres de planning familial, des services de promotion de la santé à l'école (PSE) ou des centres PMS. Si les centres de planning familial effectuent un encodage de leurs activités depuis des années, à la demande de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF), ce sont aujourd'hui tous les opérateurs travaillant sur l'EVRAS qui sont soumis à cette obligation, avec l'adoption de l'accord de coopération d'exécution du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à l'adoption d'un outil de soutien à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Ce *monitoring* est important, car il nous permettra de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la généralisation du dispositif d'EVRAS dans nos écoles.

Pour les centres PMS tout comme pour les services PSE, il s'agira cette année de leur premier rapport sur ce sujet. Les centres PMS s'interrogent sur le sens de la demande et estiment que la vision sur la généralisation de l'EVRAS dans les écoles n'est fiable que si les données sont recueillies auprès de ces dernières. Ils émettent également des craintes liées à la sécurisation des formulaires en ligne, soulignant de possibles usurpations d'identité et l'altération ou la destruction volontaire ou accidentelle des données lors de leur transmission et de leur traitement. Pour répondre aux questions et inquiétudes des centres PMS, mon administration a adressé, la semaine dernière, un courriel aux sept centres l'ayant interpellée. Elle adressera dans les prochains jours un courrier au Conseil supérieur des centres PMS. De même, les facilitateurs EVRAS se tiennent à disposition et ont pu communiquer individuellement avec les centres PMS en faisant la demande, afin de les aider dans leurs démarches.

Pour rappel, les données collectées par les centres PMS seront analysées et traitées par mon administration avant d'être transmises à ce même Conseil. Obtenir un retour de terrain et avoir ainsi connaissance des réalités propres à chaque intervenant du dispositif est le seul moyen d'améliorer la généralisation du dispositif EVRAS en milieu scolaire.

Le retour d'information des écoles est actuellement suivi par le Service général de l'inspection (SGI). Seules les fédérations des centres de planning familial sont labélisées pour proposer des formations EVRAS aux différents opérateurs.

Toutefois, l'accord de coopération prévoit également la possibilité pour tout centre PMS, association ou ASBL répondant aux critères adéquats de demander sa labélisation en tant qu'opérateur de formation EVRAS. Le premier appel à candidatures a été lancé en 2024 et le gouvernement se prononcera prochainement sur l'octroi du label dans ce domaine.

Concernant les opérateurs de formations EVRAS organisées par l'IFPC, mon administration m'a confirmé que les deux opérateurs actuels ne disposent pas encore du label EVRAS. Face à cette situation, j'ai pris contact avec l'administrateur général pour résoudre cette problématique au plus vite. De même, les limites que vous identifiez, liées à l'accès à des formations labélisées, ainsi qu'à la labélisation des formations de l'IFPC, feront partie des sujets abordés lors des prochaines réunions des comités d'accompagnement. Encore une fois, le *monitoring* est l'occasion de connaître les difficultés des acteurs de terrain et d'y répondre de manière structurelle.

La réforme des centres PMS nécessite encore la définition de certaines orientations stratégiques avant sa mise en œuvre. Les échéances envisagées seront bientôt stabilisées avec la volonté de proposer un avant-projet de décret à l'automne 2025 et une réforme opérationnelle à la rentrée scolaire 2027-2028. Entre-temps, des concertations ont lieu avec plusieurs acteurs du terrain, notamment le collectif Faut l'dire, les représentants du Conseil supérieur des centres PMS et, plus récemment, avec l'Association francophone des agents PMS (AFAPMS). Ces échanges visent à assurer une réforme établie en concertation et adaptée aux réalités du terrain.

Enfin, les conclusions issues des rencontres participatives organisées en 2023, qui ont mobilisé près de 200 agents des centres PMS, ont été intégrées dans la feuille de route de ce chantier. La réforme des centres PMS est donc en bonne voie.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, quel plaisir de recevoir des réponses aussi complètes et précises! De votre réponse, il ressort que vous êtes, tout comme mon groupe, sensible à la question de l'EVRAS. Nous suivrons l'évolution de ce dossier de très près. La semaine passée, votre administration a encore envoyé des courriers. Je constate que vous faites preuve de beaucoup de vigilance pour avoir le maximum d'informations concernant ce dossier. Je m'en réjouis. La réunion de commission de l'Éducation de ce jour a été pour moi la meilleure depuis le début de cette législature, car vous avez répondu à l'ensemble de mes questions.

8 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Santé mentale de nos

jeunes», de M. Bruno Bauwens, intitulée «Jobs étudiants à partir de quinze ans et conséquences pour les résultats scolaires des élèves qui travaillent», de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mesures en faveur des écoles sinistrées par les inondations», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Fidélisation des enseignants de seconde carrière», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h45.*